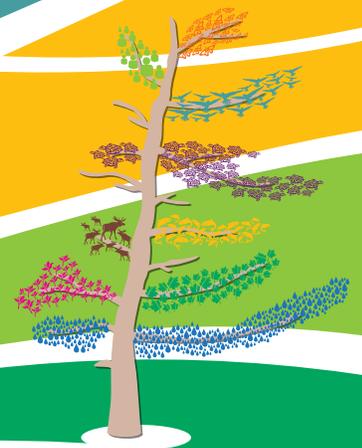
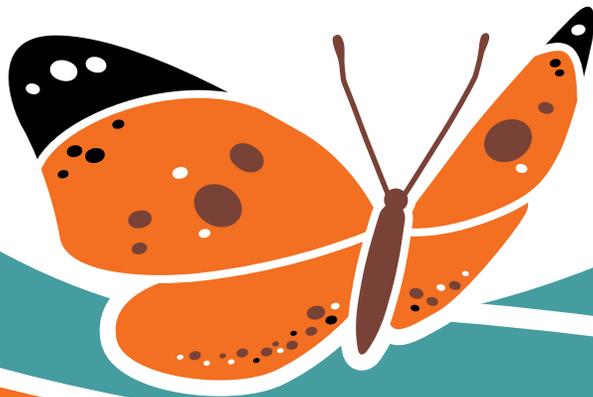


la biodiversité, c'est dans notre

PLAN DU GOUVERNEMENT
DE L'ONTARIO POUR
CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

2012–2020



ontario.ca/biodiversite

À propos de la page couverture :

La composition de la page couverture de cette publication met en vedette le papillon Belle dame (*Vanessa cardui*), une espèce qu'on trouve partout en Ontario, sa présence ayant été signalée des rives de la baie d'Hudson et de la baie James jusqu'à Windsor, au sud. L'arbre officiel de l'Ontario, le Pin blanc (*Pinus strobus*), y est aussi représenté. Ces deux espèces sont des symboles durables et éloquentes de notre richesse naturelle et représentent la diversité des espèces et des écosystèmes de l'Ontario.

La vague de couleurs représente les liens complexes qui existent entre nos vies et la Terre qui nous soutient; les diverses couleurs représentent le ciel (ou l'atmosphère), le soleil, la terre, la couverture terrestre, les organismes vivants et l'eau. L'entrecroisement des couleurs symbolise aussi les mandats généraux et divers des ministères qui prennent part à *La biodiversité, c'est dans notre nature*.

La biodiversité, c'est dans notre nature a été mise au point par le Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité, un forum interministériel mis sur pied pour échanger de l'information, faciliter la discussion et planifier des activités, des politiques, des procédés et des projets liés à la biodiversité partout dans la province. Le ministère des Richesses naturelles coordonne les travaux du Réseau dans le cadre de son mandat en matière de conservation de la biodiversité.

MRN 62792

ISBN 978-1-4435-9764-7 (Imprimé)

ISBN 978-1-4435-9765-4 (PDF)

This publication is also available in English.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

Imprimé en Ontario, Canada

Comment faire référence au présent document :

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2012. *La biodiversité, c'est dans notre nature*.

Plan du gouvernement de l'Ontario pour conserver la biodiversité, 2012-2020. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

Toronto (Ontario). 42 p.

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

300, rue Water

Peterborough ON

K9J 8M5

Message personnel du premier ministre



Premier ministre de l'Ontario - Premier of Ontario



En tant que premier ministre, j'invite tous les Ontariens et les Ontariennes à lire *La biodiversité, c'est dans notre nature*, et à se joindre à moi et au gouvernement de l'Ontario pour tous et toutes se rendre compte de la vastitude et de l'importance de notre biodiversité provinciale ainsi que de la nécessité

de continuer à protéger cette précieuse ressource. Je suis tout particulièrement fier d'attirer l'attention sur ce rapport pendant la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

Nous devons faire en sorte que notre biodiversité provinciale ne soit pas tenue pour acquise et que nous comprenions tous et toutes qu'elle nous fournit tout un éventail d'avantages exceptionnels et vitaux, dont la nourriture, les carburants, les loisirs, l'air et l'eau purs et notre rapport avec la nature. Voilà pourquoi je suis très heureux de vous dire que l'Ontario est guidé dans ses efforts en matière de conservation par l'une des stratégies les plus actuelles et les plus progressives au Canada : la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*.

La biodiversité, c'est dans notre nature vient compléter cette stratégie en précisant l'engagement de notre province envers la biodiversité en établissant les moyens par lesquels le gouvernement réalisera sa vision, ses objectifs et ses buts. Je suis persuadé qu'en travaillant ensemble et qu'en prenant des mesures concrètes, le gouvernement, les parties intéressées et les citoyens et citoyennes pourront faire en sorte que l'immense richesse naturelle de l'Ontario soit préservée pour les générations actuelles et futures.

Je tiens à féliciter tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de *La biodiversité, c'est dans notre nature* et je suis convaincu que les ministères du gouvernement de l'Ontario et leurs partenaires s'assureront que les orientations stratégiques de ce plan seront pleinement réalisées.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, reading 'Dalton McGuinty'.

Dalton McGuinty

Message du ministre des Richesses naturelles



J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous présenter *La biodiversité, c'est dans notre nature*. Ce document établit les bases sur lesquelles se fonderont seize ministères du gouvernement de l'Ontario pour travailler à la fois de façon individuelle, en collaboration et avec nos partenaires afin

de réaliser la vision et les objectifs ciblés dans la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*.

Tout comme beaucoup de régions du monde, l'Ontario fait face à d'importants défis lorsqu'il s'agit de maintenir sa biodiversité, dont la perte d'habitat, les espèces envahissantes, la pollution de l'air et de l'eau, une forte croissance démographique, le développement urbain et le changement climatique.

La biodiversité, c'est dans notre nature nous fournit un plan d'action d'envergure provinciale pour affronter ces défis de façon efficace en adoptant une approche unifiée et coordonnée.

Ce plan d'action est le résultat d'une collaboration productive du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité, un forum de ministères provinciaux mis sur pied pour échanger l'information, faciliter la discussion et coordonner les activités, les politiques et les projets liés à la biodiversité partout dans la province.

La biodiversité est essentielle à notre qualité de vie, à notre prospérité économique, à notre santé et à notre bien-être. Je vous encourage à lire ce document important et à en apprendre davantage sur les démarches que l'Ontario entreprendra pour conserver notre précieuse biodiversité provinciale pour les générations futures.

**L'hon. Michael Gravelle,
Ministre des Richesses naturelles**

Résumé

La biodiversité, c'est dans notre nature

La biodiversité de l'Ontario – la richesse naturelle que représentent nos écosystèmes, nos espèces et notre diversité génétique – a contribué à façonner notre histoire, notre identité et notre économie. La biodiversité nous fournit des services écosystémiques irremplaçables, dont de l'air et de l'eau purs, des sols productifs, de la nourriture, des fibres, du bois et de l'énergie renouvelable. La population de l'Ontario est plus saine et sa qualité de vie est meilleure grâce à la biodiversité. Mais au fur et à mesure que notre population grandit, notre empreinte écologique augmente. Nous utilisons un plus grand nombre de ressources, perturbons davantage de paysages et produisons plus de déchets. Les espèces envahissantes et le changement climatique viennent ajouter un stress supplémentaire à nos écosystèmes. Nous ne pouvons ignorer ces menaces qui pèsent sur notre biodiversité.

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris un engagement ferme en matière de conservation de la biodiversité en préparant sa première stratégie provinciale sur la biodiversité. L'un des constats de cette stratégie était que la protection et l'utilisation durable de la biodiversité sont une responsabilité que partagent tous les Ontariens et les Ontariennes, qu'elle ne relève pas seulement du gouvernement. Ce constat a incité le gouvernement à créer le Conseil de la biodiversité de l'Ontario pour orienter la mise en œuvre de la stratégie par l'entremise d'une responsabilité partagée et d'actions collectives et afin de diriger l'élaboration d'une stratégie renouvelée. La *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* est une mise à jour des buts, des objectifs et des actions visant à conserver la biodiversité; elle encourage aussi chacun des secteurs concernés, y compris le gouvernement de l'Ontario, à préparer son propre plan de mise en œuvre.

La biodiversité, c'est dans notre nature présente le plan de mise en œuvre du gouvernement de l'Ontario pour faire avancer la conservation de la biodiversité. Il s'agit d'un cadre stratégique s'articulant autour des quatre orientations de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* : mobiliser la population, réduire les menaces, accroître la résilience et améliorer les connaissances. Il s'agit aussi d'un ensemble ambitieux de plus de 100 actions et activités devant être mises en œuvre pendant la décennie en cours afin de sauvegarder notre prospérité et notre qualité de vie et de maintenir la position de l'Ontario en tant que chef de file mondial en matière de conservation de la biodiversité.

Ce plan de mise en œuvre s'appuie sur les travaux du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité, un forum interministériel mis sur pied pour échanger de l'information, faciliter la discussion et planifier des activités, des politiques, des procédés et des projets concernant la biodiversité à l'échelle de la province. Il s'agit d'une déclaration de partenariat et d'engagement important et sans précédent de seize ministères se réunissant pour travailler d'un commun accord à la conservation de la biodiversité ontarienne.

Les initiatives mises de l'avant dans ce plan de mise en œuvre visent le gouvernement de l'Ontario tout entier et témoignent de son engagement envers la conservation de la biodiversité en Ontario. D'autres secteurs sont encouragés à examiner comment ils peuvent intégrer les valeurs liées à la biodiversité à leurs propres activités et processus de planification, et on les invite à se joindre au gouvernement afin de conserver les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique de l'Ontario et de réduire notre empreinte écologique.

Table des matières

Message personnel du premier ministre	i
Message du ministre des Richesses naturelles	ii
Résumé	iii
Introduction	1
Engagement de l'Ontario envers la conservation de la biodiversité	3
Rôle du gouvernement de l'Ontario en matière de conservation de la biodiversité	4
Mandats des ministères et leurs rôles en matière de conservation de la biodiversité	6
Plan de mise œuvre de la <i>Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011</i> du gouvernement de l'Ontario	16
Orientation stratégique : <i>Mobiliser la population</i>	20
Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour mobiliser la population	21
1. Communiquer la pertinence de la biodiversité à l'ensemble de la société	21
2. Intégrer l'éducation en matière de biodiversité au curriculum de l'Ontario, selon ce qui est approprié	21
3. Intégrer la biodiversité à la fonction publique de l'Ontario.....	21
4. Mettre au point et fournir des outils pour la prise de décisions en ce qui concerne conservation de la biodiversité.....	21
5. Continuer d'intégrer la biodiversité au cadre stratégique et législatif de l'Ontario.....	22
6. Mettre au point des outils économiques qui encouragent la conservation de la biodiversité.....	22
7. Appuyer et rehausser la participation à la conservation de la biodiversité.....	22
Orientation stratégique : <i>Réduire les menaces</i>	26
Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour réduire les menaces	27
8. Réduire l'empreinte écologique de l'Ontario	27
9. Adopter des mesures pour réduire l'étalement urbain.....	27
10. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	27
11. Promouvoir la conservation de l'eau	27
12. Réduire les menaces que présentent les espèces envahissantes pour la biodiversité	27
13. Réduire les menaces que pose la pollution pour la biodiversité.....	27

Orientation stratégique : Accroître la résilience	30
Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour accroître la résilience	31
14. Élargir le réseau de zones protégées et de terres de conservation	31
15. Mieux intégrer la biodiversité à l'aménagement du territoire et à la planification de la gestion des ressources.....	31
16. Promouvoir la planification de la conservation à l'échelle du paysage	31
17. Promouvoir et soutenir l'élaboration de stratégies de biodiversité urbaine et d'infrastructure verte	31
18. Promouvoir la prise en compte de la diversité génétique lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions.....	32
19. Évaluer la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes au changement climatique et intégrer ces vulnérabilités au processus de prise de décisions.....	32
20. Protéger la diversité des espèces.....	32
21. Mettre au point et utiliser des outils pour maintenir et améliorer les habitats les services écosystémiques.....	32
Orientation stratégique : Améliorer les connaissances	36
Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour améliorer les connaissances	37
22. Appuyer les activités scientifiques, la recherche et la gestion de l'information pour orienter la conservation de la biodiversité.....	37
23. Établir un système de surveillance à long terme de la biodiversité	37
24. Examiner et perfectionner un ensemble d'indicateurs de la biodiversité pour mesurer l'état de la biodiversité et publier des rapports à cet égard.....	37
Mise en œuvre, mesure des progrès, publication de rapports	39

Introduction

En Ontario, nous sommes les intendants de plus d'un million de kilomètres carrés de terres et de cours d'eau. Notre province soutient un vaste éventail d'écosystèmes, à partir des forêts caroliniennes dans son extrémité sud jusqu'à la toundra des terres basses de la baie d'Hudson dans le Grand Nord. Plus de 90 pour cent de la province est dotée d'un couvert naturel de forêts, de terres humides, de lacs et de cours d'eau. Elle contient de nombreux d'écosystèmes intacts et autonomes habités par diverses populations d'espèces indigènes. Cette richesse en écosystèmes et en espèces représente la biodiversité de l'Ontario.

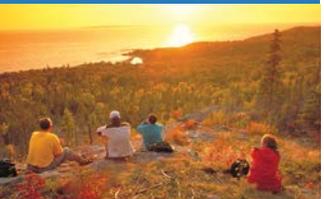
La biodiversité est la diversité de la vie sur Terre. La définition adoptée par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* est la suivante : « ... la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les systèmes terrestres, marins et aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».

La richesse naturelle de l'Ontario a contribué à façonner notre histoire, notre identité et notre économie. Notre qualité de vie dépend de l'abondante variété de plantes et d'animaux ainsi que les forêts, les terres humides, les lacs et les rivières dans lesquels ils vivent. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les sols dont nous dépendons pour notre nourriture et les terres et les cours d'eau qui nous fournissent nos ressources naturelles et assurent notre subsistance sont soutenus par la biodiversité. La biodiversité de l'Ontario contribue de façon générale à notre santé, notre bien-être et notre prospérité et enrichit nos vies grâce à la possibilité qu'elle nous offre de pratiquer des loisirs en plein air et de jouir de la nature. Ces avantages que nous procure la biodiversité sont connus sous le nom de « services écosystémiques ».

Bien que l'Ontario soit riche en ressources naturelles, des preuves récentes viennent démontrer que des menaces graves pèsent sur la biodiversité de la province, dont la disparition d'habitats, les espèces exotiques envahissantes, la croissance démographique, la pollution, l'utilisation non durable et les changements climatiques. L'empreinte écologique de l'Ontario qui mesure la durabilité écologique de la province démontre que les Ontariens et Ontariennes exercent de fortes pressions sur nos ressources.

Bien qu'il existe de graves menaces pour la biodiversité de l'Ontario, il existe aussi la possibilité de trouver et de mettre en œuvre des solutions. Il n'y a aucun doute qu'un engagement commun de tous les secteurs, y compris le gouvernement de l'Ontario, est essentiel si nous voulons conserver notre biodiversité et protéger notre qualité de vie, pour aujourd'hui comme pour demain. Ce plan de mise en œuvre de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* fournit un cadre global au gouvernement provincial et comprend plusieurs activités qui exigeront la collaboration de partenaires. Nous invitons les autres secteurs, les organismes et les individus à mettre au point des plans semblables, correspondant à leurs propres circonstances, et de chercher des possibilités de collaboration et de partenariat afin de conserver la biodiversité ontarienne.

Services écosystémiques

APPROVISIONNEMENT	RÉGULATION	SERVICES DE SOUTIEN	SOCIAUX/CULTURELS
			
<ul style="list-style-type: none">■ Nourriture■ Matières premières■ Approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none">■ Climat■ Prévention des inondations■ Pollinisation	<ul style="list-style-type: none">■ Cycle de l'eau■ Formation des sols■ Habitat	<ul style="list-style-type: none">■ Récréation■ Culture■ Santé mentale

Crédits Photo (de gauche à droite) : Heather Bickle, MRNO; Don Sutherland; Archives du CIPN; Tourisme Ontario

L'empreinte écologique de l'Ontario

L'empreinte écologique est utilisée par des gouvernements et instituts partout au monde et est largement reconnue comme une importante première démarche pour déterminer la durabilité environnementale. Elle mesure la superficie en terres et en eaux de la planète nécessaire pour répondre aux besoins des humains en ressources naturelles et pour absorber les déchets de dioxyde de carbone. Elle nous dit aussi si nos niveaux de consommation collectifs s'approchent des limites écologiques de la Terre ou s'ils les dépassent. L'empreinte écologique est exprimée en hectares globaux; l'hectare global (gha) est une unité normalisée qui tient compte des différences sur le plan de la productivité biologique des divers écosystèmes sur lesquels nos activités de consommation ont une incidence.

L'empreinte écologique d'un individu ou d'une population en particulier peut être calculée en mesurant sa consommation dans quatre catégories : le carbone (l'utilisation d'énergie domestique et des transports), l'alimentation, l'hébergement et les biens et services.

Une analyse de l'empreinte écologique de l'Ontario a été faite dans le cadre du rapport *L'état de la biodiversité en Ontario, 2010* en se servant de données de 2005. En 2005, la moitié de l'empreinte écologique de l'Ontario était associée à l'empreinte carbone (la superficie terrestre nécessaire pour absorber les déchets du dioxyde de carbone). Mais la bonne nouvelle, c'est que notre empreinte carbone a diminué depuis 2005 : en 2010, les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario avaient baissé de 17 % par rapport aux niveaux enregistrés en 2005. Cette réduction est due en partie à l'abandon graduel du brûlage de charbon dans les centrales électriques ontariennes, à l'encouragement au recours à l'énergie renouvelable et à la conservation grâce à la Loi sur l'énergie verte et aux investissements dans le domaine des transports ainsi qu'au récent ralentissement économique. Le ministère des Richesses naturelles fera une nouvelle évaluation de l'empreinte écologique de la province en 2015. Pour plus de renseignements sur l'empreinte écologique, consulter le www.footprintnetwork.org/fr.



Recyclage
Photo : Lisa Stokes/Getty Images

Engagement de l'Ontario envers la conservation de la biodiversité

Le cadre stratégique et législatif de l'Ontario comprend un engagement envers la durabilité écologique. De l'adoption de lois progressives en matière d'aménagement forestier durable au travail en collaboration avec nos partenaires pour offrir des programmes innovateurs afin de réduire la pollution et de maintenir la salubrité de l'air, de l'eau et du sol, le gouvernement de l'Ontario comprend depuis longtemps l'importance de nos ressources naturelles.

En 2005, le gouvernement ontarien a pris un engagement ferme pour conserver la biodiversité de la province en élaborant la première stratégie de biodiversité de l'Ontario. Obtenir un vaste consensus et une large participation de la part de la société est essentiel pour réaliser sa vision et atteindre ses objectifs. Reconnaisant ce fait, le gouvernement a mis sur pied le Conseil de la biodiversité de l'Ontario pour orienter sa mise en œuvre par l'entremise du partage des responsabilités et de l'action collective, et pour diriger le renouvellement de la stratégie en 2010.

Le gouvernement de l'Ontario maintient son engagement envers la protection de la biodiversité tel qu'il l'a déclaré dans sa stratégie de 2005. Le ministère des Richesses naturelles est membre du Conseil de la biodiversité de l'Ontario (ontariobiodiversitycouncil.ca) et le gouvernement ontarien a appuyé celui-ci pendant qu'il mettait au point la stratégie renouvelée publiée en juin 2011. En se fondant sur la vision, les objectifs et les principes de la stratégie de 2005, la stratégie renouvelée établit un cadre directeur pour la protection de la biodiversité de l'Ontario pour la prochaine décennie.

La *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* appuie et complète les ententes, politiques et lois internationales et nationales visant à conserver la biodiversité. Au niveau le plus élevé, la stratégie de 2011 appuie la Convention de 1992 des Nations Unies sur la diversité biologique et le *Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique* (objectifs de biodiversité Aichi). À l'échelle nationale, les activités de l'Ontario appuient la Stratégie canadienne sur la biodiversité, mise au point en 1995 en collaboration avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux.



Rapides White Otter, près de Kapuskasing
Photo : Wasyl D. Bakowsky, archives du CIPN

Rôle du gouvernement de l'Ontario en matière de conservation de la biodiversité

La *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* reconnaît que nul gouvernement, organisme de protection de la nature ou secteur ne peut, par lui-même, réaliser la vision et atteindre les objectifs de la Stratégie. Nous ne pourrons y arriver que si tous les groupes et tous les individus travaillent ensemble pour conserver la biodiversité. Bon nombre des démarches prévues à la Stratégie renouvelée désignent le gouvernement de l'Ontario comme ayant la responsabilité principale ou la responsabilité partagée pour ces mesures. Le gouvernement peut respecter cette responsabilité en intégrant la biodiversité à ses opérations, en continuant de s'assurer que des politiques et des lois pertinentes sont en place pour soutenir la biodiversité de la province et en travaillant en collaboration avec ses partenaires pour les mettre en œuvre.

Les politiques et les lois provinciales orientent la protection, l'utilisation et l'intendance des ressources naturelles, protègent notre air, notre eau et notre sol et orientent la production et l'utilisation de l'énergie et l'atténuation du changement climatique. Elles fournissent aussi des directives pour l'aménagement du territoire et les systèmes de transports qui ont tous une importance capitale pour la conservation de la biodiversité. Parce que les écosystèmes et leurs réactions aux sources de stress sont extrêmement complexes, il est d'autant plus important que l'élaboration de politiques et la prise de décisions touchant la conservation de la biodiversité soient fondées sur les preuves. Cela signifie que le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires devront s'assurer de livrer les aspects scientifiques, de surveillance et de gestion adaptative nécessaires. En outre, les perspectives, traditions et savoirs exceptionnels des peuples autochtones peuvent contribuer à notre compréhension collective de ce qui peut être fait pour conserver la biodiversité.

Le rôle du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne la conservation efficace de la biodiversité ontarienne dépasse de beaucoup le mandat d'un seul ministère. Il nécessite une stratégie et un plan d'action à l'échelle provinciale qui s'appliquent au gouvernement tout entier. Il est donc important que le plan de mise en œuvre de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* représente une approche intégrée pour le gouvernement. La conservation de la biodiversité ou la protection, la gestion et l'intendance

de l'environnement ont, de façon traditionnelle, fait partie des mandats principaux des ministères des ressources naturelles, de l'environnement et de l'agriculture. Cependant, la conservation de la biodiversité est mieux servie par les ministères du gouvernement de l'Ontario travaillant d'un commun accord pour réaliser la vision, atteindre les objectifs et obtenir les résultats prévus à la Stratégie de 2011. Le présent plan d'action offre une telle approche. Puisque les espèces et les écosystèmes ontariens ne sont pas confinés par des limites géopolitiques (par ex., les oiseaux migrateurs, l'écosystème des Grands Lacs) et que certaines menaces peuvent provenir de l'extérieur des frontières de l'Ontario (par ex., le transport de polluants sur de vastes distances), il est aussi important que la province continue de travailler en collaboration avec ses partenaires et les autres territoires à la conservation de la biodiversité. L'Ontario est un membre actif de groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux œuvrant dans le domaine de la biodiversité au Canada et la province prend part à diverses initiatives binationales concernant la biodiversité de l'écosystème des Grands Lacs.

Le Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité est un forum interministériel qui permet d'échanger de l'information, de faciliter la discussion et de planifier des activités, des politiques, des processus et des projets à l'échelle provinciale. Le Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité été créé en réponse à l'Action clé no 9 de la Stratégie de la

biodiversité de l'Ontario, 2005. Seize ministères ont pris part au présent plan de mise en œuvre par l'entremise du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité. Les ministères qui ont des responsabilités plus évidentes en matière de conservation de la biodiversité, comme le ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Environnement, sont joints par certains qui ont un rôle moins direct à jouer pour soutenir la conservation de la biodiversité à l'échelle provinciale. Beaucoup d'initiatives en matière de biodiversité ont

rapport aux mandats de plusieurs ministères et exigent une approche intégrée et collaborative. Un certain nombre d'initiatives du plan de mise en œuvre visent tous les ministères provinciaux, y compris ceux qui ne font pas actuellement partie du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité. Ceci témoigne de l'importance que revêt cet enjeu et de l'engagement des divers ministères et du gouvernement provincial tout entier envers la promotion de la conservation de la biodiversité en Ontario.



Trilles blancs
Photo : Rick Stankiewicz

Mandats des ministères et leurs rôles en matière de conservation de la biodiversité

Cette section fournit un aperçu de haut niveau des mandats et des rôles des ministères membres du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité. Beaucoup d'initiatives en matière de biodiversité concernent les mandats de plusieurs ministères et exigent une approche intégrée et collaborative. En outre, il se peut que le nombre de membres du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité augmente pendant la période prévue pour le plan de mise en œuvre.

Ministère des Richesses naturelles

MANDAT

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) est l'intendant des parcs, des forêts, du poisson, de la faune, des agrégats de minéraux, des ressources en pétrole ainsi que des terres et cours d'eau de la Couronne qui représentent 87 pour cent de la province. Parmi les activités qui font partie du mandat du MRN, il y a la gestion de la biodiversité; la gestion du patrimoine naturel et des zones protégées; la gestion des terres, des cours d'eau et des ressources non renouvelables de la Couronne; l'énergie renouvelable; l'aménagement forestier ainsi que la gestion des situations d'urgence et des feux de forêt. Le ministère s'acquitte de son mandat par l'entremise d'un vaste éventail de lois et de programmes qui tiennent compte de ses diverses responsabilités.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le MRN a pour vision un environnement sain et naturellement diversifié qui facilite le développement durable en Ontario et qui y contribue. Le ministère s'est donc engagé à conserver la biodiversité et à gérer les ressources naturelles de la province de façon durable. Le MRN appuie le Conseil de la biodiversité de l'Ontario et fait la promotion de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* auprès de la fonction publique ontarienne et dans l'ensemble de la société. Un objectif organisationnel clé qui appuie la vision et la mission à long terme du MRN est le maintien d'écosystèmes sains et résilients. Le ministère travaille en collaboration avec de nombreuses parties intéressées et de nombreux partenaires pour promouvoir l'intendance des ressources naturelles de l'Ontario et les gérer de manière à soutenir et à rétablir des écosystèmes aquatiques et terrestres en santé et résilients, protégeant ainsi la santé humaine et la qualité de vie de la population ontarienne. Le MRN siège au nom de l'Ontario à des groupes de travail et des comités nationaux, binationaux et internationaux voués à l'avancement de la conservation de la biodiversité. Depuis l'adoption de la Convention de 1992 des Nations Unies sur la diversité biologique et de l'approbation de la Stratégie canadienne sur la biodiversité (1995), le MRN a mené les efforts en vue d'intégrer les principes de conservation de la biodiversité au cadre de gestion des ressources naturelles et au cadre législatif de l'Ontario. À titre d'exemple, il y a l'adoption de lois comme la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* et la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*.



Garde-feux du ministère des Richesses naturelles à la lisière du feu, Feu n° 74, district de Red Lake (2011)
Photo : Mitch Miller

Ministère des Affaires autochtones

MANDAT

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) a le mandat de renforcer les liens avec les collectivités autochtones, d'offrir des programmes à l'intention des collectivités autochtones qui les avantagent et les soutiennent, de travailler en partenariat avec les ministères à l'élaboration de politiques et de programmes de développement économique qui correspondent aux besoins et aux intérêts des Autochtones, de soutenir une approche cohérente et coordonnée en ce qui concerne la consultation auprès des partenaires autochtones et de suivre les enjeux liés aux revendications territoriales et relatifs aux terres.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le MAA joue un rôle clé dans la promotion de la coordination et de la collaboration gouvernementale en matière de politiques et de programmes qui correspondent aux besoins et aux intérêts des Autochtones (par ex., l'appui du MAA en matière d'initiatives de développement économique et d'emploi). Le MAA appuie aussi les initiatives de ses ministères partenaires qui concernent la vision et les objectifs de la Stratégie de 2011 (par ex., l'appui des initiatives de ses ministères partenaires comme l'aménagement du territoire dans le Grand Nord, l'énergie verte, la Déclaration de principes provinciale et le Cercle de feu) et étudie

divers moyens de contribuer à la promotion du savoir traditionnel autochtone pour soutenir la conservation de la biodiversité.

Ministère des Affaires municipales et du Logement

MANDAT

Le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) élabore les lois, les règlements, les politiques, les programmes et la documentation d'orientation du gouvernement à l'intention des municipalités et des secteurs du logement et du développement. Ceci comprend les activités des gouvernements locaux, l'aménagement du territoire, les règlements de la construction et le logement abordable. Par l'entremise de son Service d'aménagement provincial à guichet unique, le MAML offre un accès tout-en-un aux services d'aménagement provinciaux qui s'adressent aux municipalités, aux commissions d'aménagement, aux promoteurs et à la population.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de son mandat, le MAML supervise le système d'aménagement du territoire axé sur les politiques gouvernementales de l'Ontario, ce qui représente l'élément clé de son mandat en ce qui concerne la



Toiture-jardin des services de santé et communautaires multiculturels
Access Alliance, Toronto
Photo : Laura Berman

biodiversité. Le chevauchement de l'aménagement du territoire et de la biodiversité prend diverses formes :

- La *Loi sur l'aménagement du territoire* cible les principaux intérêts provinciaux, dont la protection des écosystèmes, dont les aires, les caractéristiques et les fonctions naturelles.
- La *Déclaration de principes provinciale* fournit une orientation politique sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire qui sont d'intérêt provincial, dont la gestion de la croissance, le patrimoine naturel (y compris sa diversité, sa connectivité et ses fonctions écologiques), le patrimoine culturel, le logement, le développement économique, les agrégats de minéraux, les ressources en eau, l'infrastructure, les dangers naturels et d'origine humaine et d'autres intérêts.
- Le *Plan de protection de la ceinture de verdure* protège de l'expansion tentaculaire et du développement urbain plus de 728 000 hectares de terres agricoles et sensibles sur le plan de l'environnement dans la région du Golden Horseshoe. Le *Plan comprend des terres du Plan de protection de la moraine Oak Ridges* et du *Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara*. Le *Plan de protection de la ceinture de verdure* comporte une activité de cartographie visant à identifier un système de patrimoine naturel et des politiques visant la protection des caractéristiques de patrimoine naturel et des caractéristiques hydrologiques clés, dont leur connectivité et leurs fonctions écologiques.



Marché agricole
Photo : Laura Berman

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

MANDAT

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) s'est engagé à réaliser sa vision « d'entreprises agroalimentaires et de produits agricoles prospères et durables ». La vision du ministère appuie le programme du gouvernement ontarien de rendre notre économie plus forte, de favoriser le développement rural, de faire la promotion des aliments locaux de l'Ontario, d'assurer un approvisionnement en énergie fiable, de protéger notre environnement commun, de favoriser une meilleure santé et de servir les intérêts de la population. Le MAAARO investit dans les secteurs clés suivants : la recherche et l'innovation, le développement économique des secteurs agricoles et agroalimentaires, le développement économique et l'infrastructure ruraux, la stabilisation des revenus des exploitations agricoles et la salubrité des aliments, la santé des animaux et l'intendance environnementale.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le MAAARO appuie la conservation de la biodiversité par l'entremise d'activités relatives aux résultats environnementaux suivants : des sols et des terres agricoles de qualité élevée et productifs; un approvisionnement abondant en eau propre; de l'air pur, de l'énergie propre et un climat sain ainsi que des écosystèmes en santé.

Ministère du Développement du Nord et des Mines

MANDAT

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) a un mandat régional pour le Nord de l'Ontario dans le cadre duquel il coordonne les activités et élabore les politiques et programmes du gouvernement à l'égard du nord de la province.

Le MDNM supervise aussi le fonds minéral de l'Ontario en établissant et en administrant des politiques et programmes pour gérer les secteurs miniers et géoscientifiques de l'Ontario, en appuyant la prospection et l'exploitation minières et en entreprenant des travaux de recherche géoscientifiques partout dans la province.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La Division du développement du Nord (DDN) du MDNM appuie les initiatives provinciales dans le Nord visant à créer des économies plus fortes et plus prospères et des collectivités durables, tout en tenant compte des circonstances régionales particulières du Nord. Par l'entremise de son *Plan de croissance du Nord de l'Ontario*, la DDN travaille en collaboration avec ses ministères partenaires pour appuyer le développement durable et promouvoir le leadership en matière d'environnement ainsi que la protection et la conservation environnementales.

La Division des mines et des minéraux (DMM) du ministère aide à cibler les ressources minérales et énergétiques à des fins d'avantages économiques futurs; s'assure que la prospection et l'exploitation minières se fassent de façon durable et respectueuse de l'environnement et favorise l'équilibre des intérêts environnementaux, sociaux et économiques dans les décisions touchant l'aménagement du territoire prises partout dans la province.



Pictographes, rocher Agawa
Photo : © Don Johnston

Ministère du Développement économique et de l'Innovation

MANDAT

Le ministère du Développement économique et de l'Innovation (MDEI) a le mandat de favoriser la croissance d'une économie forte et innovatrice qui fournit des emplois et assure la prospérité de tous les Ontariens et Ontariennes. Pour ce faire, le ministère

offre les programmes, les services et les outils dont les entreprises ont besoin pour innover et être concurrentielles dans notre contexte économique mondial en pleine évolution. Le ministère cible quatre domaines d'action prioritaires :

- bâtir la prospérité en accroissant la productivité et l'innovation;
- promouvoir l'Ontario en tant qu'endroit où investir, innover, faire du commerce et faire grandir son entreprise;
- appuyer la croissance régionale grâce aux secteurs stratégiques provinciaux;
- promouvoir la modernisation du gouvernement.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le MDEI contribue indirectement à la protection de la biodiversité en soutenant le secteur de la technologie propre de l'Ontario et en faisant sa promotion. Parmi quelques exemples, il y a l'Initiative pilote des écoles vertes, TechnEAU Plus, la bourse Innovation pour les technologies de l'eau, le Plan de développement des technologies de l'eau, la transition à une économie faible en carbone et le financement de projets en matière de biodiversité par l'entremise de son Fonds ontarien pour la recherche et de façon générale, le soutien de la petite entreprise et des entrepreneurs.

Ministère de l'Éducation

MANDAT

En plus d'appliquer la Loi sur l'éducation et les lois et règlements provinciaux en matière d'éducation, le ministère de l'Éducation (EDU) a aussi le mandat suivant :

- élaborer les programmes scolaires de la maternelle jusqu'à la douzième année;
- établir les politiques et les lignes directrices à l'intention des conseillers scolaires, des directeurs de l'éducation, des directeurs d'écoles et d'autres représentants des conseils scolaires (par ex., la prévention de l'intimidation et l'intervention à cet égard);
- établir les exigences pour l'obtention, de la part des élèves, de diplômes et de certificats;
- dresser la liste des manuels scolaires et autres types de matériel pédagogique approuvés.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'EDU appuie de façon active la conservation de la biodiversité en Ontario en intégrant, à l'intention des élèves, de nombreuses possibilités d'apprentissage au sujet de la biodiversité aux programmes scolaires de l'Ontario de tous les niveaux et de tous les types, de la maternelle à la douzième année, en se fondant sur les Normes sur l'éducation environnementale dans le curriculum. Ces possibilités d'apprentissage sont mises en valeur dans les guides de ressources pour la maternelle à la 8^e année et de la 9^e à la 12^e année intitulés Éducation environnementale : Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage qui ont pour but de soutenir les membres du personnel enseignant alors qu'ils introduisent l'éducation environnementale dans leurs salles de classe. Le ministère de l'Éducation travaille aussi en collaboration avec le Réseau d'éducation-sensibilisation à la biodiversité pour appuyer ses efforts en matière d'éducation formelle.



Programme d'éducation sur le patrimoine naturel de Parcs Ontario
Photo : David Hintz

Ministère de l'Énergie

MANDAT

Le ministère de l'Énergie (MEN) offre des conseils et établit des politiques en matière de l'exploitation, du coût, de la fiabilité et de la durabilité du système énergétique de l'Ontario.

Dans le cadre de son rôle de superviseur de la Commission d'énergie de l'Ontario, de l'Office de l'électricité de l'Ontario et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, le ministère a le mandat d'établir les politiques législatives pour fournir un approvisionnement et une prestation sécuritaire et fiable d'électricité et de gaz naturel à l'intention des consommateurs de la province. Le MEN représente l'actionnaire (le gouvernement de l'Ontario) dans les négociations avec Hydro One et Ontario Power Generation. Il surveille aussi les autres marchés d'énergie, y compris celui des produits pétroliers, et entretient des rapports avec l'industrie de l'énergie.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le MEN contribue indirectement à la conservation de la biodiversité de l'Ontario en mettant graduellement fin à la production d'électricité à partir du charbon, en mettant au point le Plan énergétique à long terme de l'Ontario qui orientera la transformation, la croissance et les changements dans le secteur de l'électricité au cours des 20 prochaines années afin de faire appel à des sources d'énergie beaucoup plus propres et non émissives et en établissant des exigences en matière d'efficacité énergétique pour divers appareils et produits afin de réduire la consommation d'énergie.

Ministère de l'Environnement

MANDAT

La vision du ministère de l'Environnement (MEO) pour l'Ontario en est une d'air, de terres et d'eau propres et salubres qui contribuent à la santé des collectivités, à la protection écologique et à un développement durable sur le plan de l'environnement, au bénéfice des générations présentes et futures.

Le MEO élabore et met en œuvre des lois, des règlements, des normes, des politiques, des directives et des programmes en matière d'environnement. Ses activités de recherche, de surveillance, d'inspection, d'enquête et d'application des règlements sont essentielles à la capacité de l'Ontario d'atteindre ses objectifs environnementaux.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le MEO appuie la conservation de la biodiversité en s'assurant que les générations actuelles et futures d'Ontariens et d'Ontariennes aient accès à de l'air, des terres et de l'eau salubres et propres. Le ministère appuie aussi la biodiversité par l'entremise de la protection de l'environnement naturel, de l'évaluation environnementale d'activités assujetties à la *Loi sur les évaluations environnementales* et de la gestion des ressources, qui établissent la fondation des actions directes ciblées dans la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*.

Le ministère de l'Environnement contribue aussi à la protection de la biodiversité par l'entremise de son rôle en tant que ministère responsable de divers aspects de la protection des Grands Lacs, comme la négociation de l'Accord Canada-Ontario de 1994 sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs avec le gouvernement fédéral, l'élaboration de la Stratégie ontarienne sur les Grands Lacs, qui comprend des objectifs et des interventions liées à la biodiversité. Les interventions à l'échelle locale qui visent à protéger et à restaurer la biodiversité sont admissibles à des subventions aux termes du nouveau Fonds d'action communautaire pour les Grands Lacs du ministère.

Ministère des Finances

MANDAT

Le ministère des Finances (MFO) :

- fournit un appui et des conseils clés en matière de politiques budgétaires, fiscales et économiques au ministre des Finances, au conseil des ministres et au premier ministre;
- prépare le budget provincial, les prévisions en matière de dépenses, une mise à jour budgétaire et fiscale en milieu d'exercice (Exposé économique d'automne), les Rapports trimestriels sur les finances de l'Ontario, les Comptes publics de l'Ontario et des évaluations à long terme de l'environnement budgétaire et économique;
- prépare des rapports sur les plans économiques et budgétaires de l'Ontario et rend des comptes à la population à cet égard;
- fait la promotion des principes de contrôle financier modernes au sein de la fonction publique de l'Ontario et de la responsabilité en matière d'utilisation de fonds publics dans tous les établissements du secteur public ontarien, y compris les universités, les hôpitaux et les conseils scolaires.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

En tant que membre du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité, le ministère des Finances offre appuis et conseils en ce qui concerne l'étude d'outils économiques qui encouragent la conservation de la biodiversité; il n'a pas de mandat explicite ou déclaré en matière de conservation de



Photo : David Hintz

la biodiversité en Ontario. La *Loi sur l'évaluation foncière*, dont l'administration relève du MFO, fournit au ministère le pouvoir réglementaire d'administrer le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées ainsi que le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées.

Ministère de l'Infrastructure

MANDAT

Le ministère de l'Infrastructure (MINF) travaille en collaboration avec de nombreux partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement en vue de moderniser l'infrastructure publique. Ces démarches s'inscrivent dans une vision intégrée d'encourager le genre de croissance et d'intendance gouvernementales qui améliorent notre qualité de vie et contribuent à notre succès économique. Place à la croissance est l'initiative du gouvernement ontarien qui vise à gérer la croissance et le développement en Ontario de façon à soutenir la prospérité économique, à protéger l'environnement et à aider les communautés à atteindre une qualité de vie élevée. Le MINF, par l'entremise de cette initiative, met au point des plans de croissance régionale pour orienter les investissements du gouvernement.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les plans de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et du Nord de l'Ontario reflètent l'esprit et l'intention de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*. Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe établit des politiques sur comment et à quels endroits la croissance peut se faire et aide l'Ontario à éviter les répercussions négatives de la croissance sans bornes, y compris l'étalement urbain, qui se traduit par l'élimination des zones naturelles. Le *Plan de croissance du Nord de l'Ontario* reconnaît l'importance du leadership environnemental et d'une culture de conservation axée sur une compréhension solide des multiples valeurs et avantages que l'environnement naturel du Nord offre à la population et à l'économie ontariennes. Le MINF contribue aussi à réduire la pollution de l'eau et du sol par l'entremise de son aide au financement de l'infrastructure qu'il offre aux municipalités pour leurs projets de traitement de l'eau, des eaux usées et des déchets solides.



Panneaux solaires sur un toit
Photo : Direct Energy Centre

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

MANDAT

La vision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) est de faire de l'Ontario l'endroit le plus sain en Amérique du Nord où grandir et vieillir en aidant la population à rester en santé, en offrant de bons soins lorsque les gens en ont de besoin et en protégeant le système de santé pour les générations futures. En tant qu'intendant de la santé publique, le MSSLD :

- anticipe et prévient les risques et les dangers pour la santé et y réagit;
- s'efforce d'assurer la conformité provinciale aux obligations nationales et internationales;
- travaille en collaboration avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux à l'élaboration de stratégies de santé publique;
- renseigne et conseille ses autres partenaires provinciaux, en s'appuyant sur des preuves, au sujet des répercussions sur la santé des initiatives gouvernement;

- veille à l'avancement de la santé publique en Ontario en fournissant des outils éducatifs, de recherche, de formation et de ressources et en les appuyant.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Par l'entremise des travaux de la Division de la santé publique et de la Direction des politiques et des programmes de santé publique (santé environnementale), le MSSLD travaille en vue de comprendre les liens qui existent entre la santé environnementale, la santé humaine et le changement climatique. Le MSSDL reconnaît que la santé de nos écosystèmes est intimement liée à la santé humaine sur le plan de la biodiversité. La biodiversité peut aider à réduire l'impact et la gravité du changement climatique. Les forêts, les prairies et les terres humides absorbent et emmagasinent le carbone, améliorant ainsi la qualité de l'air. Ils aident aussi à prévenir l'érosion, la sécheresse et les inondations et les risques pour la santé qui leur sont associés et qui accompagnent les phénomènes météorologiques extrêmes.



Ski de fond
Photo : Tourisme Ontario

Ministère des Services gouvernementaux

MANDAT

Le Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, qui relève du ministère des Services gouvernementaux (MSG), est le chef de file en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario. Approuvée en 2009, cette stratégie appuie les objectifs du Plan d'action de l'Ontario en matière de changement climatique. Le Bureau a été mis sur pied pour transformer et améliorer les services gouvernementaux dans le but de réduire l'empreinte écologique de ces services et de créer une culture verte au sein de la fonction publique ontarienne. La *Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario* contient trois objectifs interdépendants pour en arriver à une réduction concrète de l'empreinte écologique de la fonction publique de l'Ontario :

- Atteindre les cibles de réduction de l'empreinte écologique en réduisant le volume d'émissions de gaz à effet de serre de 19 % par rapport à celui de 2006 d'ici 2014, et de 27 % d'ici 2020;
- Mettre au point des pratiques de travail vertes qui intègrent la durabilité écologique à toutes les étapes du cycle de vie des activités, soit de l'acquisition à l'élimination;
- Instaurer une culture organisationnelle verte dans laquelle la responsabilité écologique fait partie des habitudes de travail de la FPO.



Nissan Leaf, un de plus de 30 véhicules électriques du parc automobile de la Fonction publique de l'Ontario
Photo : Ministère des Services gouvernementaux

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La *Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario* appuie la conservation de la biodiversité en ce sens qu'elle contribue à réduire l'empreinte écologique du gouvernement. Tous les ministères se sont engagés à écologiser leurs opérations internes et à mettre en œuvre des pratiques environnementales durables.

Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports

MANDAT

Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports (MTCS) :

- appuie l'offre d'expériences touristiques, culturelles, sportives et récréatives de qualité élevée, y compris les activités en plein air étroitement liées aux milieux et ressources naturels;
- fait la promotion d'une industrie touristique axée sur le consommateur en vue d'améliorer notre qualité de vie, augmenter la fierté de nos collectivités et favoriser la croissance économique;
- encourage les industries des arts et de la culture, protège le patrimoine de l'Ontario et fait la promotion du réseau de bibliothèques publiques pour maximiser les contributions à la vitalité économique et sociale de la province;
- fait la promotion d'un mode de vie actif et de l'engagement social par l'entremise de la participation aux activités sportives et récréatives;
- travaille à accroître les investissements dans l'industrie touristique de l'Ontario;
- appuie le marketing d'expériences touristiques de haute qualité auprès de la population ontarienne et des personnes qui visitent la province.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'environnement naturel de la province est essentiel à l'industrie touristique, à la culture, aux sports et aux loisirs de l'Ontario. Le MTCS fait la promotion de la valeur du milieu naturel et du plein air auprès des parties intéressées des domaines du tourisme, de la culture, des sports et des loisirs ainsi qu'auprès des autres ministères et gouvernements. Le

développement et l'utilisation durables sont essentiels pour soutenir des expériences touristiques, culturelles, sportives et récréatives de grande qualité ainsi que des installations, des terres de parc, des aires ouvertes, des sentiers, des ressources en matière de patrimoine culturel et des ressources aquatiques pour les populations actuelles et futures. La biodiversité sous-tend la vitalité économique et la santé à long terme de nos collectivités, de nos régions et de la province.

Ministère des Transports

MANDAT

Le ministère des Transports (MTO) a le mandat suivant :

- planifier et promouvoir un système de transport combiné sécuritaire, efficace et intégré par l'entremise d'une planification des transports efficace et à long terme;
- entretenir et exploiter le réseau routier provincial et faire des investissements stratégiques dans la remise en état et l'expansion des routes, des ponts et des traverses frontalières;
- améliorer la sécurité et la mobilité routières grâce à l'éducation, à l'application des règlements et la réglementation des comportements de conduite sécuritaire en améliorant nos services à la clientèle et l'accessibilité aux services de délivrance de permis et d'enregistrement.

RÔLE EN CE QUI A TRAIT À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Pour appuyer son mandat et sa Déclaration de valeurs environnementales, le MTO élabore des politiques, des plans et des programmes qui fournissent un système de transport efficace, efficient et durable. Le MTO continuera de tenir compte de l'esprit et de l'intention de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* dans toutes ses activités de façon à protéger les habitats importants et à conserver la biodiversité. De façon plus particulière, le MTO continuera de protéger les espèces en péril grâce à son partenariat avec le MRN et procédera à l'intégration de la durabilité dans ses activités de transport, y compris la minimisation des répercussions sur l'environnement. Le MTO reconnaît qu'il est important de lutter contre les espèces envahissantes et appuie le Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes, dont il se servira pour sensibiliser son personnel et ses parties intéressées. Le ministère s'est aussi engagé à utiliser des plantes indigènes lors des travaux de restauration de la végétation et à cet égard, travaille en collaboration avec les banques de semences indigènes. Le MTO continuera de travailler en collaboration avec les autres ministères et ses parties intéressées pour mettre des initiatives de l'avant qui encouragent une plus grande protection de la biodiversité.



Passage faunique, autoroute 69
Photo : Mike Hall, MRN

Plan de mise œuvre de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* du gouvernement de l'Ontario

Pour en arriver à conserver notre biodiversité et à garantir notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir, il est essentiel d'obtenir un engagement commun de la part de tous les secteurs de la société, y compris du gouvernement provincial. Le gouvernement de l'Ontario appuie la vision, les objectifs et les principes de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* (Figure 1), et s'est engagé à travailler de façon intégrée avec les ministères, les autres paliers de gouvernement et ses partenaires à la conservation de la biodiversité de l'Ontario et afin d'obtenir les résultats et atteindre les objectifs de la Stratégie. Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de la participation des peuples autochtones et des collectivités et des connaissances et de l'expérience qu'ils peuvent apporter à la conservation de la biodiversité.

En se servant de la Stratégie de 2011 comme cadre directeur, le présent plan de mise en œuvre décrit les actions clés et les activités pour les appuyer que le gouvernement de l'Ontario entreprendra pour conserver la biodiversité de la province. Prises de façon collective, ces actions et activités appuient les objectifs et les résultats prévus à la Stratégie ainsi que l'ensemble de sa vision et de ses objectifs. Les actions et les activités contribueront aussi à la réalisation des objectifs de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* élaborés par le Conseil de la biodiversité de l'Ontario et fera partie de la réponse nationale du Canada au *Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique* (objectifs de biodiversité Aichi).

Au fur et à mesure que nous en apprenons davantage au sujet de la biodiversité de notre province et de sa conservation, de nouveaux enjeux surgiront et des actions futures pourront être ciblées. Les actions prévues ne constituent pas, en tant que telles, une liste exhaustive et elles ne signifient pas que le gouvernement n'adoptera pas d'autres initiatives pour appuyer la conservation de la biodiversité à l'avenir.

Depuis la publication de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2005, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un vaste éventail de programmes et de stratégies visant à protéger la biodiversité ontarienne. Bon nombre de ces initiatives se poursuivent. Au fur et à mesure que les travaux portent des fruits et que de nouveaux éléments viennent s'y ajouter, il est logique de coordonner et d'intégrer les programmes pour les rendre plus efficaces et accroître leur impact, tout en réduisant les chevauchements. Le gouvernement de l'Ontario s'est

Le gouvernement de l'Ontario appuie la vision, les objectifs et les principes de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*, et s'est engagé à travailler de façon intégrée avec les ministères, les autres paliers de gouvernement et ses partenaires à la conservation de la biodiversité de l'Ontario et afin d'obtenir les résultats et atteindre les objectifs de la Stratégie.

engagé à maintenir en place et à élargir le Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité afin de réaliser cette intégration et comme moyen d'incorporer la biodiversité à l'ensemble du gouvernement. Parmi les exemples de cet engagement, il y a l'ajout récent du ministère de la Santé et des Soins de longue durée au Réseau de la fonction publique de l'Ontario, lors de la préparation de la version définitive du présent plan.

Le Plan de mise en œuvre du gouvernement de l'Ontario est regroupé autour des quatre orientations stratégiques de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* : mobilisation de la population; réduction des menaces; accroissement de la résilience et l'amélioration des connaissances. Plusieurs des actions et activités se chevauchent, car elles touchent des objectifs et résultats de plusieurs des quatre orientations stratégiques. Une liste détaillée des actions et activités du gouvernement de l'Ontario, avec leurs ministères responsables et les

soutiens désignés, est fournie dans un tableau à la fin de chaque section. Dans la plupart des cas, les actions prévues dans ce plan de mise en œuvre sont adaptées à partir de celles proposées par le Conseil de la biodiversité de l'Ontario dans la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* afin de tenir compte de la perspective et du mandat du gouvernement ontarien. Chaque action du plan contribue à la réalisation des cibles de la Stratégie (consulter l'Annexe 1) et dans de nombreux cas, tient compte de l'importance des partenariats dans la voie à suivre.

Les actions (Figure 2) et les activités décrites dans le présent plan de mise en œuvre sont les démarches précises que prennent ou prendront tous les ministères du gouvernement de l'Ontario pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*.

Le plan offre à la fois un cadre conceptuel pour conserver la biodiversité ontarienne et un plan d'action détaillé

conçu pour s'assurer qu'il y ait progrès envers l'obtention de résultats précis. Il représente la contribution du gouvernement de l'Ontario aux objectifs de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*, et constitue une déclaration de partenariat et d'engagement de la part des divers ministères. La période du mandat du plan de mise en œuvre est de 2012 à 2020, ce qui est conforme à la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*. Les ministères établiront leurs propres échéanciers et livrables pour les diverses activités dans le cadre de l'établissement des priorités gouvernementales.

Nous incitons d'autres secteurs et organismes à mettre au point leurs propres plans de mise en œuvre et de rechercher des possibilités d'établir des partenariats réciproques et avec le gouvernement. Les partenariats en place et l'établissement de nouveaux partenariats seront essentiels pour réaliser des progrès vers l'atteinte des objectifs et résultats recherchés dans le cadre de la Stratégie.



Bicyclette GO par autobus
Photo : Metrolinx

Figure 1. Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011 : vision, buts, orientations stratégiques et objectifs.

La Stratégie de la biodiversité de l'Ontario 2011 servira de cadre d'orientation pour conserver la riche biodiversité de l'Ontario au cours de la prochaine décennie.

NOTRE VISION

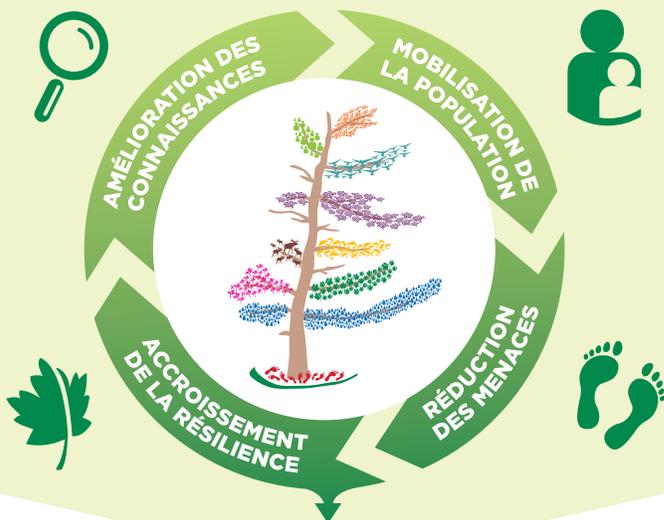
Un avenir marqué par l'interruption de l'appauvrissement de la biodiversité et la progression de son rétablissement. La population valorise, protège et régénère la biodiversité et les services écosystémiques indispensables à la santé et au bien-être des êtres humains.

BUTS

- Intégrer la biodiversité.
- Protéger et rétablir la biodiversité de l'Ontario.
- Exploiter de façon durable les actifs biologiques de l'Ontario.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Éléments décisifs de changement requis



OBJECTIFS

- Inspirer la population et lui donner les moyens de valoriser et de protéger la biodiversité
- Intégrer la biodiversité dans tous les secteurs
- Réduction des pressions sur la biodiversité
- Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles
- Maintenir et restaurer les fonctions des écosystèmes
- Protéger la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes
- Investissement stratégique des ressources et des fonds
- Améliorer et partager les connaissances sur la biodiversité
- Mettre en œuvre des dispositifs de contrôle, de relevé et d'évaluation de la biodiversité

OBJECTIFS

Cibler de manière claire nos efforts

RÉSULTATS

Ce que nous voulons réaliser

ACTIONS CLÉS

Choses à faire pour obtenir des résultats

CIBLES

Évaluation des progrès réalisés

Figure 2. Actions du Plan de mise en œuvre du gouvernement de l'Ontario pour la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011.

Actions du gouvernement de l'Ontario

Mobiliser la population	Réduire les menaces	Accroissement de la résilience	Amélioration des Connaissances
<p>1. Communiquer la pertinence de la biodiversité à l'ensemble de la société</p> <p>2. Intégrer l'éducation en matière de biodiversité au curriculum de l'Ontario, selon ce qui est approprié</p> <p>3. Intégrer la biodiversité à a fonction publique de l'Ontario</p> <p>4. Mettre au point et fournir des outils pour la prise de décisions en ce qui concerne conservation de la biodiversité</p> <p>5. Continuer d'intégrer la biodiversité au cadre stratégique et législatif de l'Ontario</p> <p>6. Mettre au point des outils économiques qui encouragent la conservation de la biodiversité</p> <p>7. Appuyer et rehausser la participation à la conservation de la biodiversité</p>	<p>8. Réduire l'empreinte écologique de l'Ontario</p> <p>9. Adopter des mesures pour réduire l'étalement urbain</p> <p>10. Réduire les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>11. Promouvoir la conservation de l'eau</p> <p>12. Réduire les menaces que présentent les espèces envahissantes pour la biodiversité</p> <p>13. Réduire les menaces que posent la pollution pour la biodiversité</p>	<p>14. Élargir le réseau de zones protégées et de terres de conservation</p> <p>15. Intégrer davantage la biodiversité à l'aménagement du territoire et à la planification de la gestion des ressources</p> <p>16. Promouvoir la planification de la conservation à l'échelle du paysage</p> <p>17. Promouvoir et soutenir l'élaboration de stratégies de biodiversité urbaine et d'infrastructure verte</p> <p>18. Promouvoir la prise en compte de la diversité génétique lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions</p> <p>19. Évaluer la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes au changement climatique et intégrer ces vulnérabilités au processus de prise de décisions</p> <p>20. Protéger la diversité des espèces</p> <p>21. Mettre au point et utiliser des outils pour maintenir et améliorer les habitats les services écosystémiques</p>	<p>22. Appuyer les activités scientifiques, la recherche et la gestion de l'information pour orienter la conservation de la biodiversité</p> <p>23. Établir un système de surveillance de la biodiversité à long terme</p> <p>24. Examiner et perfectionner un ensemble d'indicateurs de la biodiversité pour mesurer l'état de la biodiversité et publier des rapports à cet égard</p>

Mettre en œuvre, mesurer le progrès et produire des rapports

orientation stratégique : MOBILISER LA POPULATION

Le succès de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* dépend d'une sensibilisation, d'une mobilisation et d'un engagement communautaires solides en ce qui concerne la conservation de la biodiversité dans la prise de décisions quotidiennes – ce que nous appelons l'intégration de la biodiversité. En Ontario, le gouvernement joue un rôle de toute première importance lorsqu'il s'agit d'intégrer la biodiversité en appuyant l'enseignement de la conservation de la biodiversité par l'entremise de programmes éducatifs formels, informels et non formels; en faisant la promotion de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité et en encourageant la participation active à cet égard et en intégrant les valeurs de la biodiversité à un éventail de politiques, de programmes et de lois touchant la fonction publique de l'Ontario et l'ensemble de la société.



Île Flowerpot
Photo : Tourisme Ontario

Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour mobiliser la population

1. Communiquer la pertinence de la biodiversité à l'ensemble de la société

La première action clé de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* souligne la nécessité de communiquer la pertinence de la biodiversité à la population. Le gouvernement de l'Ontario partage aussi cet avis.

Les activités dans le cadre de cette action comprennent la promotion et la défense de la Stratégie dans la fonction publique ontarienne tout entière et dans l'ensemble de la société ainsi qu'un éventail d'initiatives de sensibilisation visant à améliorer la sensibilisation à la biodiversité auprès des personnes de tout âge. Une de ces initiatives est de travailler avec des partenaires à mise au point d'une Charte des droits des enfants en matière de plein air pour servir d'outil de sensibilisation afin d'encourager l'établissement de rapports avec la nature et le plein air chez les enfants.

2. Intégrer l'éducation en matière de biodiversité au curriculum de l'Ontario, selon ce qui est approprié

Cette action reprend une action clé de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*, et reflète le rôle de chef de file du ministère de l'Éducation en ce qui concerne l'élaboration et l'intégration de sujets et d'enjeux qui soutiennent l'apprentissage de la biodiversité à tous les niveaux d'éducation, de la maternelle à la douzième année, selon ce qui est approprié. Pour sa part, le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités peut influencer les décisions concernant l'inclusion de contenu de programme lié à la biodiversité dans les programmes collégiaux et universitaires.

3. Intégrer la biodiversité à la fonction publique de l'Ontario

Même au sein des ministères qui sont, en raison de leur mandat, étroitement concernés par la biodiversité, il se peut qu'il faille veiller à ce qu'un plus grand nombre de programmes de divers types tiennent compte de l'importance de la biodiversité et qu'un plus grand nombre de membres du personnel y soient sensibilisés. Intégrer la biodiversité signifie créer une sensibilisation à la biodiversité et veiller à ce qu'on en tienne compte dans les politiques, les plans, les programmes et autres initiatives que le gouvernement ontarien administre quotidiennement. Cette action répond à ce besoin et fera appel au Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité pour coordonner et intégrer les activités concernant la biodiversité.

4. Mettre au point et fournir des outils pour la prise de décisions en ce qui concerne conservation de la biodiversité

Les outils de prise de décisions fournissent l'orientation pratique nécessaire pour gérer de façon courante les enjeux liés à la biodiversité. Plusieurs activités visant l'intégration des considérations liées à la biodiversité dans un éventail d'initiatives de politiques et de programmes sont proposées; parmi ces activités, il y a cibler des approches et outils potentiels pour intégrer le savoir traditionnel autochtone à la prise de décisions touchant la biodiversité.

5. Continuer d'intégrer la biodiversité au cadre stratégique et législatif de l'Ontario

L'Ontario dispose d'une vaste gamme de politiques et de lois qui sont directement ou potentiellement pertinentes à la biodiversité. L'intégration et la mise en œuvre de ces outils restent une priorité. Les activités proposées dans le cadre de cette action comprennent l'étude de possibilités pour intégrer davantage la biodiversité aux politiques et programmes en place et la mise en œuvre continue de plusieurs politiques et lois importantes liées à la biodiversité. Comme pour l'Action n° 4, le gouvernement de l'Ontario comprend le besoin de cibler des approches potentielles pour tenir compte du savoir traditionnel autochtone lors de l'intégration de la biodiversité au cadre stratégique et législatif de l'Ontario.

6. Mettre au point des outils économiques qui encouragent la conservation de la biodiversité

Les cadres de prise de décisions traditionnels tendent à sous-évaluer la biodiversité ou à ne pas en tenir compte. Par conséquent, les incitations et les dissuasions économiques peuvent avoir des conséquences non voulues sur la conservation de la biodiversité. Le gouvernement de l'Ontario fera l'étude de programmes d'incitation à la conservation de la biodiversité et recherchera des possibilités d'améliorer les méthodes de calcul de la valeur de la biodiversité et la façon dont celle-ci s'intègre à la prise de décisions.

7. Appuyer et rehausser la participation à la conservation de la biodiversité

Un des messages clés de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* est que la biodiversité est la responsabilité de tous et de toutes. Les possibilités de participer à la conservation de la biodiversité devraient être appuyées et reconnues dans un vaste éventail de secteurs et de programmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Les activités prévues dans le cadre de cette action sont liées à des activités d'intendance, dont celles qui concernent les propriétaires fonciers privés, les exploitants agricoles et les collectivités autochtones s'occupant d'intendance partagée dans le contexte de la conservation de la biodiversité.



Parc Algonquin
Photo : Tourisme Ontario

Actions et activités du gouvernement de l'Ontario visant à mobiliser la population

(voir l'Annexe 2 pour les abréviations des noms des ministères)

1. Communiquer la pertinence de la biodiversité à l'ensemble de la société		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Promouvoir la <i>Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011</i> auprès de la fonction publique ontarienne et de l'ensemble de la société	MRN	tous les ministères
Accroître la sensibilisation à la biodiversité et sa compréhension parmi les organismes, conseils et commissions du MTCS ayant des mandats pertinents (par ex., la Galerie Shad de la biodiversité au Musée royal de l'Ontario, les Jardins botaniques royaux, Science Nord, le Centre des sciences de l'Ontario), les organismes de loisirs provinciaux intéressés et autres parties intéressées.	MTCS	
Rehausser la sensibilisation et la compréhension en matière de biodiversité par l'entremise des programmes de Parcs Ontario et d'autres programmes de gestion des ressources du MRN (par ex., programmes pour jeunes, sensibilisation de la part des agents d'exécution de la loi, Semaine de la pêche en famille).	MRN	
Travailler en collaboration avec nos partenaires pour améliorer la coordination, le leadership, la sensibilisation et l'éducation concernant l'importance de la biodiversité et des démarches faites pour la conservation.	MRN	tous les ministères
Élaborer la possibilité de mettre en œuvre une Charte des droits des enfants en matière de plein air.	MRN	MTCS
Rehausser la sensibilisation aux dangers pour la santé associés à la qualité de l'air, aux phénomènes météorologiques extrêmes et au changement climatique en travaillant avec des partenaires afin de surveiller et de déceler des liens communs et de déterminer les pratiques de gestion optimales pour réduire l'impact du changement climatique sur la santé humaine.	MSSDL	
Travailler en collaboration avec des partenaires pour déceler les liens entre la biodiversité et la santé humaine en Ontario et rehausser la sensibilisation à l'égard de ces liens.	MSSDL, MRN	MAAARO, MAML, MTCS
2. Intégrer l'éducation en matière de biodiversité au curriculum de l'Ontario, selon ce qui est approprié		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Par l'entremise du processus d'examen du curriculum, améliorer possibilités d'apprentissage au sujet de la biodiversité au curriculum de l'Ontario de la maternelle à la douzième année, selon ce qui est approprié, en se fondant sur les <i>Normes sur l'éducation environnementale dans le curriculum</i> .	EDU	
Travailler en collaboration avec les collèges et les universités pour qu'ils intègrent la biodiversité à leurs programmes d'études commerciales et environnementales et à leurs programmes d'études techniques.	MFCU	MRN
Continuer de travailler en collaboration avec divers groupes d'intervenants pour appuyer, améliorer et coordonner l'enseignement de la conservation de la biodiversité par l'entremise de programmes éducatifs formels, informels et non formels (par ex. Réseau d'éducation-sensibilisation à la biodiversité, l'Association forestière de l'Ontario, ÉcoÉcoles de l'Ontario).		MRN, EDU
3. Intégrer la biodiversité à la fonction publique de l'Ontario		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Explorer les possibilités d'établir une approche d'entreprise dans la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne la biodiversité.	MRN	tous les ministères
Maintenir et élargir un Réseau intégré de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité.	MRN	tous les ministères

suite à la page suivante

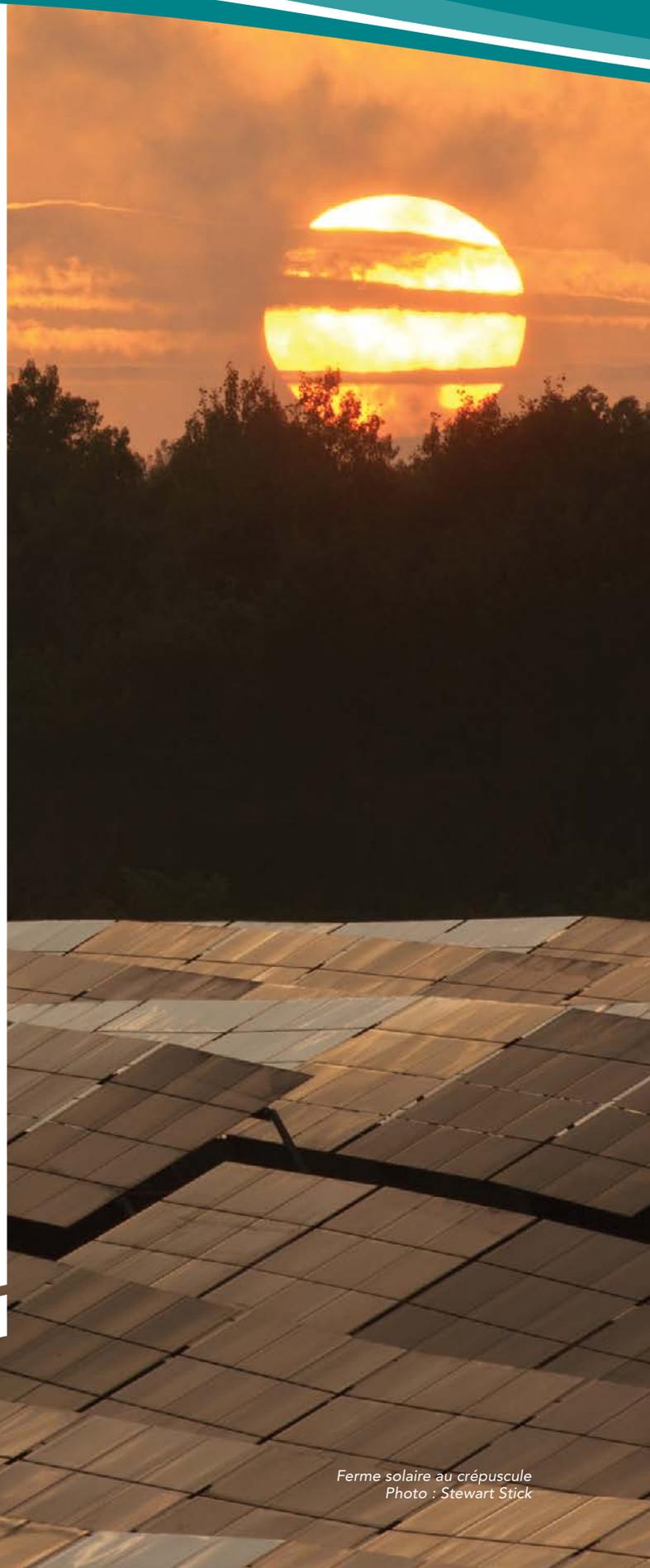
4. Mettre au point et fournir des outils pour la prise de décisions en ce qui concerne conservation de la biodiversité		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Mettre au point des outils de prise de décisions pour évaluer les répercussions des politiques et programmes sur la biodiversité.	MRN	
Intégrer la biodiversité à toutes les initiatives de prospection et d'exploitation minières.	MNDM	
Intégrer les considérations en matière de biodiversité à la série de ressources sur les pratiques de gestion optimales.	MAAARO	
Promouvoir la sensibilisation du rôle du savoir traditionnel autochtone pour appuyer la conservation de la biodiversité et cibler des approches et des outils potentiels pour intégrer ce savoir dans la prise de décisions concernant la biodiversité.		MAA, MRN
Continuer d'intégrer le savoir communautaire de diverses sources à l'élaboration de politiques et des mesures de gestion.	tous les ministères	
Continuer de mettre au point des pratiques optimales en ce qui concerne la planification, la conception et la construction des routes afin d'atténuer la fragmentation de l'habitat (par ex., la surveillance de l'efficacité de certaines traverses fauniques).	MTO	
5. Continuer d'intégrer la biodiversité au cadre stratégique et législatif de l'Ontario		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Terminer et mettre en œuvre la Stratégie ontarienne sur les Grands Lacs	MEO	MRN, MAAARO, autres ministères provinciaux
Mettre en œuvre le rapport Faire face au changement climatique : <i>Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario</i> .	MEO	tous les ministères
Étudier la possibilité d'intégrer davantage la biodiversité à la <i>Déclaration de principes provinciale</i> , au <i>Plan de protection de la ceinture de verdure</i> , au <i>Plan de protection de la moraine Oak Ridges</i> et au <i>Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara</i> lors de leurs examens respectifs.	MAML	MRN, MEO, MINF, MTO, MAAARO
Continuer de protéger la biodiversité par l'entremise du <i>Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe</i> et du <i>Plan de croissance du Nord de l'Ontario</i> .	MINF	MRN, MEO, MAML, MTO, MNDM
Mettre à l'étude divers engagements potentiels envers la biodiversité pour leur ajout, lorsque cela est approprié, à une nouvelle Entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs.	MEO	MRN, MAAARO, MINF, MTO
Intégrer des activités appuyant la conservation de la biodiversité à la <i>Loi sur les mines</i> .	MNDM	MRN
Continuer de superviser la mise en œuvre de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> et la Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers.	MTCS	
Réviser le cadre stratégique de protection des terres humides de l'Ontario.	MRN	MEO, MAML
Cibler des possibilités de faire participer les peuples autochtones à l'élaboration d'approches pour incorporer le savoir traditionnel autochtone pour intégrer la biodiversité au cadre stratégique et législatif de l'Ontario, ou les consulter à ce sujet.	tous les ministères	
Continuer d'intégrer la conservation de la biodiversité au niveau des sites et du paysage aux lois et aux politiques au fur et à mesure que se présentent des possibilités de le faire.	tous les ministères	
Réviser le Protocole d'identification, d'enquête et de gestion des risques pour la santé, qui exige la prévention et la réduction des résultats défavorables pour la santé qui découlent de risques pour la santé présents dans l'environnement, tel qu'il est prévu aux Normes de santé publique de l'Ontario établies aux termes de la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> .	MSSDL	

suite à la page suivante

6. Mettre au point des outils économiques qui encouragent la conservation de la biodiversité		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Travailler en collaboration à l'étude d'outils économiques (par ex., mesures d'incitation, de dissuasion) pour appuyer la conservation de la biodiversité.	MRN	MFO, MAAARO, MDEI
Améliorer les méthodes et les outils servant à établir la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques et explorer les possibilités d'intégrer cette évaluation aux processus de prise de décisions.	MRN	MFO, MEO, MDEI
Évaluer la possibilité de créer un marché de la conservation de la biodiversité pour encourager la participation sociale à la gestion des valeurs en matière	MRN	MFO, MTO, MAAARO
7. Appuyer et rehausser la participation à la conservation de la biodiversité		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Offrir de l'aide directe en matière d'intendance aux programmes et aux partenaires qui appuient la conservation de la biodiversité et en font la promotion.	MRN	
Encourager l'intendance à l'échelle locale par l'entremise d'ententes avec les intervenants dans le domaine des parcs provinciaux et des loisirs (par ex. Comité de coordination de la Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers, organismes de loisirs provinciaux).	MTCS	
Poursuivre et améliorer l'intendance environnementale sur les exploitations agricoles (par ex., Programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux, Programme de gérance agroenvironnementale Canada-Ontario et autres programmes connexes potentiels).	MAAARO	
Poursuivre la mise en œuvre d'initiatives pour mieux comprendre et prévenir les conflits entre les humains et les animaux sauvages et les activités agricoles et les animaux sauvages.	MRN, MAAARO	
Appuyer la participation des collectivités autochtones à l'intendance partagée au bénéfice de la conservation de la biodiversité.	MAA	MRN
Inclure la conservation de la biodiversité dans les critères du Prix ministériel en excellence environnementale.	MEO	
Intégrer les principes de la biodiversité dans les programmes de subventions à l'échelle locale et provinciale.	tous les ministères	
Travailler en partenariat avec d'autres territoires pour promouvoir la conservation de la biodiversité à l'échelle nationale, binationale et mondiale.	MRN	
Faciliter la création de partenariats avec les organismes et les administrations municipales pour transplanter ailleurs la végétation indigène prélevée des chantiers de construction.	MTO	
Travailler en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'élaboration et la mise en œuvre de la réponse du Canada au nouveau <i>Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique</i> , et aux objectifs de biodiversité Aichi aux termes de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.	MRN	

orientation stratégique : RÉDUIRE LES MENACES

Les écosystèmes naturels sont dynamiques et résilients; ils évoluent constamment en réponse à diverses forces et différents facteurs, mais leur capacité de s'adapter aux changements rapides est limitée. Les menaces principales qui pèsent sur la biodiversité de l'Ontario sont la perte d'habitat, les espèces envahissantes, la croissance de la population, la pollution, l'utilisation non durable et le changement climatique. Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité contribuera à améliorer la condition des écosystèmes et à prévenir la perte continue de la biodiversité. Le gouvernement de l'Ontario a réalisé d'importants progrès pour réduire les menaces sur la biodiversité (par ex., la pollution); cependant, des évaluations faites récemment indiquent que certaines menaces s'accroissent (*État de la biodiversité de l'Ontario, 2010*, rapports sur l'état des écosystèmes et sur les tendances). Le gouvernement de l'Ontario continuera de jouer un rôle de premier plan pour réduire les menaces qui pèsent sur la conservation de la biodiversité par l'entremise de politiques, de programmes, de lois et de partenariats faisant appel à l'innovation.



Ferme solaire au crépuscule
Photo : Stewart Stick

Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour réduire les menaces

8. Réduire l'empreinte écologique de l'Ontario

Une activité d'importance capitale dans le cadre de cette action sera de favoriser la compréhension de l'empreinte écologique en tant qu'indicateur des effets cumulatifs des activités humaines sur la biodiversité. Cette action comprend aussi un certain nombre d'initiatives visant à réduire l'empreinte écologique de l'Ontario par l'entremise du réacheminement des déchets, du compostage, du recyclage et d'autres initiatives semblables de réduction des déchets. En outre, tous les ministères se sont engagés envers la Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, qui contribue à réduire l'empreinte environnementale des activités du gouvernement de l'Ontario.

9. Adopter des mesures pour réduire l'étalement urbain

La population de l'Ontario augmente et l'étalement urbain est inévitable. Le gouvernement de l'Ontario reconnaît qu'il est nécessaire de protéger la biodiversité par l'entremise d'une utilisation soignée des outils d'aménagement existants, surtout les plans municipaux officiels, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et le Plan de croissance du Nord de l'Ontario.

10. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

La *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* met l'accent sur l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied un cadre de travail qui comprend le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique, la *Loi sur l'énergie verte* et le *Plan énergétique à long terme de l'Ontario* qui visent à réduire la consommation d'énergie, à promouvoir l'efficacité énergétique et à développer des sources d'énergie durables. Les activités qui font partie de cette action vont de stratégies d'envergure à des programmes précis, y compris le Plan agroenvironnemental, le Réseau de voies réservées aux véhicules multioccupants et le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques.

11. Promouvoir la conservation de l'eau

L'utilisation efficiente des ressources en eau est un autre aspect important de la *Stratégie sur la biodiversité de l'Ontario, 2011*. La mise en œuvre de la *Loi sur le développement des technologies de l'eau* est une activité importante dans le cadre de cette action. En outre, le gouvernement de l'Ontario souligne que les possibilités d'améliorer l'utilisation efficiente de l'eau peuvent aussi encourager la croissance économique grâce, par exemple, à la commercialisation de nouvelles technologies de l'eau pour appuyer le traitement et la conservation de l'eau.

12. Réduire les menaces que présentent les espèces envahissantes pour la biodiversité

Les espèces envahissantes sont l'une des menaces les plus graves pour la biodiversité. Le *Plan stratégique de lutte contre les espèces envahissantes de l'Ontario* fournit un cadre de travail exhaustif et coordonné pour travailler en collaboration avec les organismes gouvernementaux et nos partenaires aux activités de prévention, de repérage, d'intervention et de lutte en ce qui concerne les espèces envahissantes. Cette action est axée sur la mise en œuvre de ce plan stratégique et appuie le Centre Canada-Ontario sur les espèces envahissantes, une initiative conjointe qui facilite le partage d'information et la collaboration en ce qui concerne la recherche, la surveillance et le signalement des envahisseurs.

13. Réduire les menaces que pose la pollution pour la biodiversité

Partout dans le monde, on reconnaît que la pollution représente une autre menace clé pour la biodiversité. Cette action met l'accent sur la mise en œuvre du cadre de travail exhaustif et établi de longue date de l'Ontario en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la pollution, y compris des lois comme la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* et la *Loi sur la protection du lac Simcoe* et de nouvelles initiatives comme le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Parmi les activités supplémentaires prévues, il y a la surveillance de la gestion de l'épandage de sel sur les routes provinciales et la réhabilitation des sites miniers dangereux sur les terres de la Couronne.

Actions et activités du gouvernement de l'Ontario visant à réduire les menaces

(voir l'Annexe 2 pour les abréviations des noms des ministères)

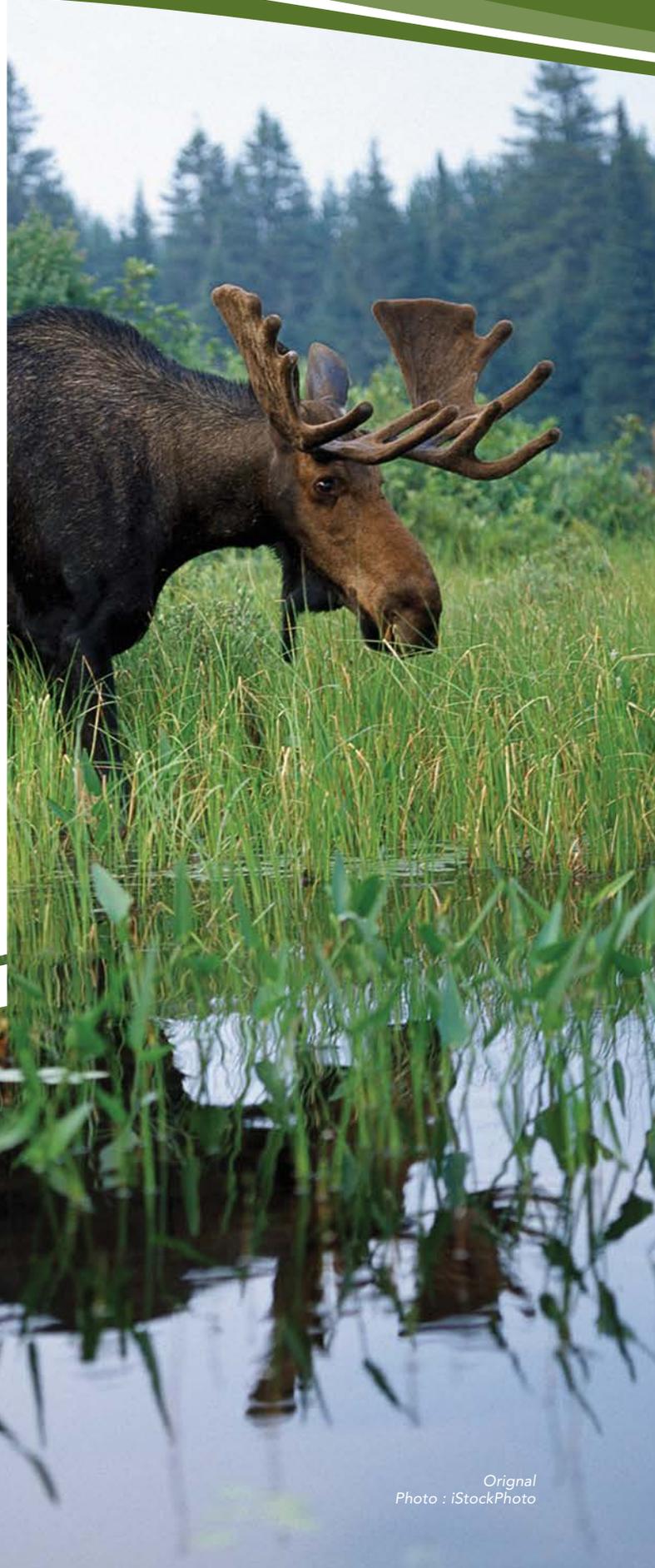
8. Réduire l'empreinte écologique de l'Ontario		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Promouvoir l'empreinte écologique de l'Ontario en tant que moyen de communiquer les impacts cumulatifs des êtres humains sur la biodiversité.	MRN	tous les ministères
Continuer de mettre en œuvre des programmes aux termes de la <i>Loi sur le réacheminement des déchets</i> , comme le programme de Boîtes bleues, le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques, le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux et le Programme de pneus usagés.	MEO	
Mettre à jour les lignes directrices pour le compostage et les normes de qualité pour le compost pour encourager le compostage et réduire le volume de déchets organiques dans les lieux d'enfouissement.	MEO	
Continuer d'appuyer le recyclage de déchets de plastique et l'établissement de sites de collecte des déchets de plastique auprès des communautés agricoles.	MAAARO	
Encourager l'achat d'aliments de production locale ontarienne auprès des consommateurs ontariens.	MAAARO	
Mettre en œuvre la <i>Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario</i> pour réduire l'empreinte écologique des activités du gouvernement de l'Ontario.	MSG	tous les ministères
9. Adopter des mesures pour réduire l'étalement urbain		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Continuer de protéger la biodiversité par l'entremise de la mise en œuvre du <i>Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe</i> et du <i>Plan de croissance du Nord de l'Ontario</i> .	MINF	MAML, MRN, MNDM, MEO
Encourager la cohérence des plans municipaux officiels avec la Déclaration de principes provinciale.	MAML	MRN, MEO, MINF, MTO
10. Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce au <i>Plan d'action de l'Ontario en matière de changement climatique</i> .	MEO	tous les ministères
Poursuivre la mise en œuvre de la <i>Loi sur l'énergie verte et le Plan énergétique à long terme de l'Ontario</i> tout en évitant et en atténuant les impacts sur la biodiversité à l'échelle locale.	MEN	MRN, MEO, MNDM
Soutenir le développement du secteur ontarien de la technologie verte pour encourager une utilisation plus efficace des ressources existantes.	MDEI	
Chercher des moyens de permettre aux industries ontariennes à grande intensité carbonique de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.	MDEI	
Promouvoir des initiatives permettant de conserver l'énergie.	MEN	MRN, MNDM
Appuyer l'adoption de technologies d'énergie propres en Ontario.		MRN, MNDM, MEN, MDEI
Appuyer les secteurs alors qu'ils ciblent de nouvelles sources d'énergie propre potentielles.		MRN, MNDM, MEN, MAAARO, MDEI

suite à la page suivante

ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Continuer d'appuyer l'amélioration et l'élargissement des transports en commun en Ontario pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.	MTO	
Maintenir le Réseau de voies réservées aux véhicules multioccupants, le Programme des trains routiers de l'Ontario, le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques et le Programme de limiteurs de vitesse pour les camions.	MTO	
Mettre au point et promouvoir des outils pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la promotion de la gestion des éléments nutritifs, de la génération d'énergie à partir de déchets agricoles et alimentaires, des plans agroenvironnementaux, des projets pilotes concernant le changement climatique, l'amélioration de la santé des sols, l'atténuation de l'érosion des sols et les technologies qui font un usage efficient de l'eau.	MAAARO	
Continuer à appuyer les cibles de réduction des gaz à effet de serre et les cibles clés de réduction de la consommation de carburant automobile, des déplacements par avion et de la consommation d'énergie dans les installations prévues à la <i>Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario</i>	MSG	tous les ministères
11. Promouvoir la conservation de l'eau		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Mettre en œuvre la <i>Loi sur le développement des technologies de l'eau</i> .	MEO	
Contribuer à commercialiser les nouvelles technologies de l'eau pour appuyer le traitement de l'eau et sa conservation.	MDEI	MEO
Poursuivre et adapter les inventaires des eaux souterraines de la Commission géologique de l'Ontario.	MNDM	
Appuyer le Projet de développement accéléré des technologies de l'eau (TechnEAU Plus) pour encourager la collaboration et la croissance d'entreprises concurrentielles sur le plan mondial dans le secteur de la gestion de l'eau et des eaux usées.	MDEI	MEO
12. Réduire les menaces que représentent les espèces envahissantes pour la biodiversité		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Mettre en œuvre le <i>Plan stratégique de lutte contre les espèces envahissantes de l'Ontario</i> .	MRN	MEO, MAAARO, MTO
Appuyer le Centre Canada-Ontario sur les espèces envahissantes.	MRN	
13. Réduire les menaces que pose la pollution pour la biodiversité		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Continuer la mise en œuvre de la <i>Loi de 2008 sur l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques</i> , le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques, le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux, le programme de Boîtes bleues et le Programme de pneus usagés.	MEO	
Mettre en œuvre le <i>Plan énergétique à long terme de l'Ontario</i>	MEN	MEO, MRN
Mettre en œuvre et améliorer la <i>Loi sur la gestion des éléments nutritifs</i> et promouvoir la lutte antiparasitaire intégrée.	MAAARO, MEO	
Poursuivre la mise en œuvre du <i>Plan de protection du lac Simcoe</i> .	MEO	MRN, MAAARO, MAML
Continuer de cibler et de réhabiliter les dangers liés aux activités minières sur les terres de la Couronne, y compris ceux qui émettent des polluants qui nuisent à la biodiversité.	MNDM	
Continuer d'améliorer la gestion de l'épandage du sel sur les routes provinciales.	MTO	
Poursuivre le réacheminement des déchets électroniques et des produits chimiques toxiques produits par la fonction publique de l'Ontario.	MSG	tous les ministères

orientation stratégique : ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE

Maintenir et rehausser la résilience de nos écosystèmes améliorera leur capacité d'adaptation et de survie et leur permettre de mieux se remettre des changements et des perturbations. En rehaussant leur résilience, nous aiderons les écosystèmes de l'Ontario à supporter les menaces et à se remettre des facteurs de stress comme le changement climatique, les espèces envahissantes et la pollution. Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour soutenir la résilience des écosystèmes en protégeant notre riche biodiversité et en travaillant à maintenir, à remettre en état et à rétablir les fonctions des écosystèmes partout dans la province.



Original
Photo : iStockPhoto

Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour accroître la résilience

14. Élargir le réseau de zones protégées et de terres de conservation

Cette action comprend les zones protégées officiellement réglementées (les parcs provinciaux et nationaux et les réserves de conservation) et les autres terres de conservation qui jouissent d'une protection efficace comme les parcs municipaux, les aires de conservation et les servitudes de conservation. Cette action du gouvernement de l'Ontario fait écho à une action identique de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*. Pour le gouvernement de l'Ontario, cette action comprend utiliser les lois en place, dont la *Loi sur le Grand Nord*, la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* et le *Plan de la ceinture de verdure* pour mettre en œuvre les politiques existantes et explorer des possibilités pour élargir le réseau de zones et de terres protégées. Le *Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* permet aussi la désignation de systèmes naturels et encourage l'amélioration et la connectivité de ces systèmes. Le gouvernement de l'Ontario appuie aussi la conservation de la biodiversité en ce qui concerne l'aménagement des terres privées.

15. Mieux intégrer la biodiversité à l'aménagement du territoire et à la planification de la gestion des ressources

L'Ontario dispose d'un cadre de travail exhaustif pour l'aménagement du territoire. Un certain nombre de politiques clés, dont la *Déclaration de principes provinciale* et le *Plan de la ceinture de verdure*, feront l'objet d'examen au cours des quelques prochaines années. Ce processus d'examen nous offrira une excellente occasion de réfléchir à l'intégration de la biodiversité à l'aménagement du territoire. La mise en œuvre de ces politiques et de lois comme

la *Loi sur la protection du lac Simcoe* permet d'inclure la biodiversité dans la prise de décisions. Des organismes comme la Commission des parcs du Saint-Laurent et de la Commission des parcs du Niagara fournissent un cadre de travail pour des mesures de conservation concernant des lieux en particulier, tout comme le fait les Jardins botaniques royaux. Enfin, le gouvernement de l'Ontario continue d'appuyer l'intégration et la valorisation des considérations relatives à la biodiversité dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la planification des ressources et des zones protégées.

16. Promouvoir la planification de la conservation à l'échelle du paysage

Les approches traditionnelles en matière de gestion des ressources naturelles étaient axées sur des endroits et des espèces en particulier. La *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* met l'accent sur la nécessité de planifier la conservation à l'échelle du paysage. Parce que les approches en matière de planification à cette échelle sont relativement récentes, nous devons mettre au point de nouveaux et de meilleurs outils pour la planification à l'échelle du paysage et en fonction de la connectivité des écosystèmes. Cette action du gouvernement vise l'élaboration de tels outils.

17. Promouvoir et soutenir l'élaboration de stratégies de biodiversité urbaine et d'infrastructure verte

La biodiversité urbaine est à la base d'écosystèmes urbains plus résilients. Cette action appuie l'élaboration de stratégies de biodiversité urbaine et d'infrastructure verte dans les villes et villages de l'Ontario. La biodiversité urbaine offre l'occasion aux résidents et résidentes urbains, c'est-à-dire à la majorité de

la population de l'Ontario, de faire l'expérience directe de la nature. Les espaces verts urbains et l'infrastructure verte contribuent à la santé des collectivités et à des styles de vie sains, créant des possibilités pour l'activité physique et l'appréciation esthétique des systèmes naturels à l'intérieur et à l'extérieur des zones aménagées.

18. Promouvoir la prise en compte de la diversité génétique lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions

La diversité génétique est l'information génétique des individus d'une espèce en particulier. Elle renforce la capacité d'une espèce de surmonter les facteurs de stress environnementaux comme le changement climatique. L'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources génétiques pour les espèces sauvages de l'Ontario contribuera à renforcer la résilience des espèces et des écosystèmes dans lesquels elles vivent. Le gouvernement de l'Ontario continuera aussi d'améliorer ses partenariats avec les chercheurs et les autres parties œuvrant dans le domaine de la diversité génétique.

19. Évaluer la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes au changement climatique et intégrer ces vulnérabilités au processus de prise de décisions

Le rapport du gouvernement de l'Ontario, *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario*, fournit une orientation pour l'évaluation de la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes. La mise en œuvre des dispositions de ce rapport devrait être accompagnée de programmes pilotes d'évaluation des vulnérabilités et de la mise au point d'outils pour appuyer l'élaboration de plans, de stratégies et de politiques en matière d'adaptation au changement climatique. Il est essentiel d'établir des partenariats avec le gouvernement fédéral, les territoires voisins et les collectivités si on veut s'assurer que les répercussions du changement climatique sur la biodiversité soient bien comprises et gérées.

20. Protéger la diversité des espèces

La biodiversité comprend les espèces communes et les espèces en péril. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* fournit un cadre de réglementation pour gérer les espèces en péril. Le gouvernement de l'Ontario a fait d'importants progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de cette loi depuis qu'il l'a révisée en 2007. Sa mise en œuvre continue tiendra compte des plans axés sur les écosystèmes et concernant plusieurs espèces ainsi que des initiatives d'intendance, lorsque celle-ci est possible. Les populations d'espèces communes qui font l'objet de récolte seront maintenues par l'entremise de l'amélioration continue des outils de gestion durable.

21. Mettre au point et utiliser des outils pour maintenir et améliorer les habitats les services écosystémiques

Les écosystèmes sains fournissent un éventail d'importants services, de la production de nourriture et de matériaux bruts à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air en passant par le contrôle des inondations. La plupart des actions prévues dans ce plan appuient l'amélioration des services écosystémiques. Cette action concerne le besoin de disposer d'outils pour orienter la restauration et la remise en état des écosystèmes dégradés et la gestion efficace de la qualité et de la quantité d'eau par l'entremise de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario.



Planification efficace de la gestion de pâturages riverains dans le comté de Perth
Photo : Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario

Actions et activités du gouvernement de l'Ontario visant à accroître la résilience

(voir l'Annexe 2 pour les abréviations des noms des ministères)

14. Élargir le réseau de zones protégées et de terres de conservation		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Mettre en œuvre la <i>Loi sur le Grand Nord</i> et la <i>Loi sur les parcs provinciaux</i> et les réserves de conservation.	MRN	MNDM
Étudier la possibilité d'élargir le réseau de zones protégées à l'intérieur de la ceinture de verdure lors de l'examen coordonné de dix ans du <i>Plan de protection de la ceinture de verdure</i> , du <i>Plan de protection de la moraine Oak Ridges</i> et du <i>Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara</i> .	MAML, MRN, MEO	
Poursuivre la mise en œuvre du <i>Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe</i> .	MINF	MAML, MRN, MEO, MAAARO
Étudier la possibilité d'élargir le réseau de zones de protection marines.	MRN	MNDM
Promouvoir la considération de la biodiversité dans la gestion des terres privées (par ex., Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées, Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées, Plan conjoint des habitats de l'Est en Ontario).	MRN	MAAARO, MEO
15. Mieux intégrer la biodiversité à l'aménagement du territoire et à la planification de la gestion des ressources		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Chercher des possibilités supplémentaires d'intégrer la biodiversité à la <i>Déclaration de principes provinciale</i> et au <i>Plan de protection de la ceinture de verdure</i> , le <i>Plan de protection de la moraine Oak Ridges</i> et le <i>Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara</i> lors de leurs examens respectifs.	MAML	MRN, MEO, MOI, MTO, MAAARO
Mettre en œuvre le <i>Plan de protection du lac Simcoe</i> .	MEO	MAML, MRN, MAAARO
Donner l'exemple en intégrant des pratiques de conservation de la biodiversité axées sur un site en particulier à la gestion de bien-fonds administrés par les organismes du MTCS comme la Commission des parcs du Saint-Laurent, la Commission des parcs du Niagara et les Jardins botaniques royaux.	MTCS	
Intégrer et rehausser les considérations relatives à la biodiversité lorsqu'il s'agit de l'utilisation des terres de la Couronne et de la planification des ressources et des zones protégées.	MRN	MEO, MNDM
16. Promouvoir la planification de la conservation à l'échelle du paysage		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Terminer et mettre en œuvre les plans d'action et les stratégies pour les Grands Lacs en ce qui concerne la biodiversité.	MRN, MEO	MAAARO
Mettre au point des outils pour la planification à l'échelle du paysage et en fonction de la connectivité des écosystèmes.	MRN	MAML
Continuer à mettre en œuvre et à améliorer les approches axées sur le paysage et sur l'écologie à la gestion des forêts, du poisson et de la faune.	MRN	
17. Promouvoir et soutenir l'élaboration de stratégies de biodiversité urbaine et d'infrastructure verte		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Offrir des conseils et des renseignements aux municipalités pour appuyer l'élaboration de stratégies de biodiversité urbaine.		MRN, MAML
Promouvoir l'infrastructure verte en tant que moyen de conserver la biodiversité et améliorer la résilience des écosystèmes.		MRN, MEO, MAML, MOI, MTO

suite à la page suivante

18. Promouvoir la prise en compte de la diversité génétique lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Élaborer une stratégie de gestion des ressources génétiques à l'intention des espèces sauvages de l'Ontario.	MRN	
Continuer à améliorer les partenariats avec les centres d'excellence émergents dans le domaine de la conservation de la diversité génétique.	MRN	
Continuer à travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral et nos autres partenaires à des enjeux liés à la diversité génétique des récoltes et du bétail.	MAAARO	
19. Évaluer la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes au changement climatique et intégrer ces vulnérabilités au processus de prise de décisions		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Mettre en œuvre le rapport <i>Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario</i> .	MOE	all ministries
Élargir les programmes pilotes qui évaluent la vulnérabilité des espèces au changement climatique.	MOE, MNR	
Mettre au point et améliorer des outils pour appuyer la création de plans d'adaptation, de stratégies et de politiques.	MOE, MNR, OMAFRA	MTO
Travailler en collaboration pour réagir aux enjeux émergents en matière de santé animale ayant des répercussions possibles sur la santé des êtres humains et des écosystèmes.	MOHLTC, OMAFRA, MNR	
20. Protéger la diversité des espèces		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Mettre en œuvre la <i>Loi de 2007 sur les espèces en péril</i> tout en tenant compte, lorsque possible, des plans axés sur les écosystèmes et sur plusieurs espèces ainsi que les initiatives d'intendance.	MRN	MEO, MAAARO, MTO, MNM
Continuer à améliorer les outils de gestion des espèces faisant l'objet de récolte et de leurs habitats.	MRN	
21. Mettre au point et utiliser des outils pour maintenir et améliorer les habitats et les services écosystémiques		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Mettre au point et améliorer des outils pour la restauration et la remise en état des écosystèmes aquatiques et terrestres dégradés.	MRN	MTO, MNM
Appuyer la protection de la qualité et de la quantité de l'eau par l'entremise de la <i>Loi sur les ressources en eau</i> et la <i>Loi sur l'eau saine</i> .	MEO	MRN, MAAARO, MAML, MTO
Mettre en œuvre le programme 50 millions d'arbres.	MRN	MTO
Étudier le recours à des cadres d'adaptation locaux axés sur les liens entre la santé humaine et l'environnement.	MSSDL	



*L'intendance environnementale à l'œuvre
Photo : Ministère des Richesses naturelles*

orientation stratégique : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

Il est essentiel de disposer d'une solide base de preuves pour conserver la biodiversité de l'Ontario. Mettre en œuvre une surveillance, une production de rapports et une évaluation robustes en ce qui concerne l'état de la biodiversité et le succès des démarches entreprises pour assurer la conservation est d'une importance capitale pour faire en sorte que les efforts que fait l'Ontario ont une véritable incidence sur la biodiversité. Interpréter et communiquer le savoir à l'intention d'un vaste public et le rendre accessible à tous et à toutes permettra aussi d'améliorer la planification et favorisera une meilleure communication entre les chercheurs, les responsables des orientations politiques et les gestionnaires de la biodiversité qui travaillent sur le terrain. Le gouvernement de l'Ontario joue un rôle de premier plan relativement à la surveillance de la biodiversité à l'échelle provinciale et s'assurera que des connaissances sur la biodiversité soient accessibles pour orienter la prise de décisions.



*Recherches sur les mortalités d'oiseaux et de chauve-souris liées à l'énergie éolienne en se servant d'un radar maritime, rives du lac Érié
Photo : Fiona McGuiness*

Actions clés et activités de soutien du gouvernement de l'Ontario pour améliorer les connaissances

22. Appuyer les activités scientifiques, la recherche et la gestion de l'information pour orienter la conservation de la biodiversité

L'activité scientifique joue un rôle de toute première importance dans la conservation de la biodiversité. Un examen régulier de l'état des connaissances sur la biodiversité de l'Ontario, y compris cibler les lacunes sur le plan de ces connaissances, la mise au point de stratégies de recherche et l'établissement de partenariats stratégiques est essentiel. Les détenteurs et détentrices de savoir traditionnel autochtone ont un rôle capital à jouer dans ces discussions. Les activités scientifiques de pointe peuvent aussi contribuer à la croissance économique, par exemple par l'entremise de la recherche et de l'innovation et la mise au point de technologie propre. Le gouvernement de l'Ontario appuie la recherche en sciences sociales pour mieux comprendre les facteurs qui motivent les gens à conserver la biodiversité. Pour réussir, la conservation de la biodiversité exige que la population ait accès aux données sur la biodiversité et que les divers paliers de gouvernement, nos partenaires en recherche et les organismes de gestion partagent l'information dont ils disposent.

23. Établir un système de surveillance à long terme de la biodiversité

Un bon nombre des programmes de surveillance mis en place dans plusieurs ministères recueillent actuellement des données pertinentes à la biodiversité. Mais nous avons besoin d'un programme

de surveillance intégré et de vaste envergure pour la biodiversité ontarienne qui, lorsque cela est possible, s'appuie sur les programmes de surveillance actuels et les améliore. Les programmes de surveillance actuels comme le Réseau ontarien de surveillance biologique du benthos, le Réseau de surveillance biologique des forêts de l'Ontario, le Programme de surveillance du flux du carbone et le Centre de contrôle des eaux de surface permettront d'accroître nos connaissances sur la biodiversité. Les travaux de la Commission géologique de l'Ontario fournissent aussi une fondation importante pour comprendre la structure et la fonction des écosystèmes de la province.

24. Examiner et perfectionner un ensemble d'indicateurs de la biodiversité pour mesurer l'état de la biodiversité et publier des rapports à cet égard

La biodiversité est un concept complexe et il existe plusieurs approches pour en faire la surveillance. Il est important de mettre au point un ensemble d'indicateurs de la biodiversité pour suivre et faire rapport des progrès, appuyer la prise de décisions et faciliter la communication avec la population. Ceci exigera un examen des indicateurs provinciaux en place, l'identification des lacunes et la confirmation d'un ensemble d'indicateurs ainsi que la modification potentielle des pour recueillir les données appropriées pour aborder les considérations relatives à la biodiversité dans un vaste éventail d'intérêts et d'activités.

Actions et activités du gouvernement de l'Ontario visant à améliorer les connaissances

(voir l'Annexe 2 pour les abréviations des noms des ministères)

22. Appuyer les activités scientifiques, la recherche et la gestion de l'information pour orienter la conservation de la biodiversité		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Faire un examen régulier de l'état des connaissances sur la biodiversité de l'Ontario, y compris cibler les lacunes sur le plan de ces connaissances, la mise au point de stratégies de recherche et l'établissement de partenariats stratégiques.	MRN	MEO, MAAARO
Encourager les discussions avec les ministères, les intervenants et les peuples autochtones sur le rôle du savoir traditionnel autochtone pour appuyer la conservation de la biodiversité.	MAA	MRN
Améliorer l'accès de la part de la population aux données et aux renseignements sur la biodiversité et offrir davantage de possibilités pour le partage d'information entre la population, le secteur privé et les ONGE.	MRN	MAAARO, MEO
Soutenir les activités de recherche et d'innovation de l'Ontario dans des secteurs stratégiques, dont les technologies propres et la bioéconomie.	MDEI	
Promouvoir les recherches en sciences sociales qui explorent les facteurs qui motivent les gens à conserver la biodiversité.	MRN, MAAARO	
Surveiller de façon active les populations de moustiques et de tiques pour suivre la propagation de maladies à transmission vectorielle comme la maladie de Lyme et le virus du Nil occidental, en collaboration avec Santé Publique Ontario et les bureaux de santé publique.	MSSDL	
Surveiller les tendances sur le plan des maladies zoonotiques de la faune, en partenariat avec le Centre canadien coopératif de la santé de la faune.	MSSDL, MAAARO, MRN	
23. Établir un système de surveillance à long terme de la biodiversité		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
S'appuyer sur les programmes en place pour mettre au point un programme de surveillance intégré et de vaste envergure pour tous les aspects de la biodiversité ontarienne.	MRN	MEO
Appuyer le Réseau ontarien de surveillance biologique du benthos, le Réseau de surveillance biologique des forêts de l'Ontario et le Programme de surveillance du flux du carbone.	MEO	
Appuyer et promouvoir les travaux de la Commission géologique de l'Ontario.	MNDM	
Appuyer le Centre de contrôle des eaux de surface.	MRN	
Appuyer la participation des peuples autochtones à la surveillance, la collecte de données et le partage d'information.		MRN, MAA
24. Examiner et perfectionner un ensemble d'indicateurs de la biodiversité pour mesurer l'état de la biodiversité et publier des rapports à cet égard		
ACTIVITÉS	RESPONSABLE	SOUTIEN
Faire un examen périodique de l'analyse de l'Empreinte écologique de l'Ontario et la mettre à jour; cette analyse sert d'indicateur de niveau macro de la consommation et de la biocapacité des ressources de l'Ontario.	MRN	
Faire un examen critique des indicateurs provinciaux actuels en matière de biodiversité, cibler les lacunes et confirmer les indicateurs de la biodiversité pour la production de rapports futurs.	MRN	MEO, MAAARO, MAML

Mise en œuvre, mesure des progrès, publication de rapports

Le plan de mise en œuvre du gouvernement de l'Ontario comprend une série d'actions pour faire en sorte que la conservation de la biodiversité soit bien intégrée à la prise de décisions, qu'il s'agisse de réduire l'empreinte écologique de l'Ontario, améliorer l'aménagement du territoire ou protéger la diversité des espèces. Le plan s'appuie sur les actions actuelles pour conserver la biodiversité – beaucoup d'entre elles ayant été créées en réponse à la Stratégie originale de 2005 – et introduit des mécanismes pour la coordination et l'intégration à l'ensemble des programmes et des ministères. Il fournit une feuille de route précise pour mettre à jour et mettre pleinement en œuvre les programmes et politiques en place et oriente la mise au point de nouvelles actions pour combler les lacunes et aborder les enjeux émergents. Au fur et à mesure que notre compréhension de la biodiversité s'accroîtra et que de nouvelles priorités seront ciblées, des actions et activités supplémentaires pourront être envisagées.

Pour que nos efforts pour conserver la biodiversité de l'Ontario soient fructueux, nous devons mesurer notre progrès. Le gouvernement de l'Ontario a pris l'engagement d'appuyer le Conseil de la biodiversité de l'Ontario dans ses activités de surveillance et de

faire connaître à la population les résultats des efforts collectifs de l'Ontario envers la réalisation de la vision de la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* et l'atteinte de ses objectifs et de ses cibles.

Photo : Matt Burley, La Fédération des Pêcheurs et Chasseurs de l'Ontario



Annexe 1 : Cibles de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011

Le Conseil de la biodiversité de l'Ontario s'est engagé à surveiller et à faire connaître, tous les cinq ans, les progrès réalisés en se fondant sur les quinze cibles établies dans la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011*. Ces cibles sont fondées sur les objectifs Aichi et sont tirées du *Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique* d'envergure mondiale. La *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011* reconnaît qu'aucun gouvernement, organisme de conservation ou secteur

ne peut, par lui-même, livrer l'envergure des changements nécessaires pour atteindre ces objectifs et cibles. Le succès exigera la collaboration d'un vaste éventail de secteurs, dont le gouvernement de l'Ontario, et, dans certains cas, de territoires à l'extérieur des frontières de l'Ontario. Les actions et activités collectives décrites dans *La biodiversité, c'est dans notre nature* appuient la réalisation des objectifs prévus à la Stratégie.

T Cibles de la stratégie de la biodiversité de l'Ontario

1. D'ici à 2015, la biodiversité fera partie intégrante du programme d'études des écoles élémentaires, secondaires et postsecondaires, y compris les écoles de commerce.

2. D'ici à 2015, 50 pour cent des Ontariens comprendront ce qu'on entend par biodiversité et le rôle que celle-ci joue dans la préservation de leur santé et bien-être.

3. D'ici à 2015, le nombre des Ontariens qui participent à des activités de conservation de la biodiversité aura augmenté de 25 pour cent.

4. D'ici à 2015, tous les secteurs auront commencé à élaborer des plans de mise en œuvre à l'appui de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, et d'ici à 2020, ces plans seront appliqués.

5. D'ici à 2020, les valeurs liées à la biodiversité auront trouvé leur place dans des politiques et programmes pertinents.

6. D'ici à 2015, des plans d'atténuation des changements climatiques auront été élaborés et mis en œuvre et auront contribué à ce que l'Ontario atteigne son objectif, à savoir que les émissions de gaz à effet de serre soient inférieures de six pour cent à celles de 1990.

7. D'ici à 2015, des plans stratégiques seront en place pour réduire les menaces que font peser les espèces envahissantes sur la biodiversité.

8. D'ici à 2015, les polluants qui nuisent à la biodiversité auront baissé.

9. D'ici à 2020, la hausse de la consommation des ressources et de la production des déchets par habitant sera enrayée et inversée en Ontario.

10. D'ici à 2015, la situation des espèces et l'état des écosystèmes suscitant des préoccupations quant à leur conservation se seront améliorés en Ontario.

11. D'ici à 2015, la proportion des terres privées de l'Ontario gérées pour assurer leur biodiversité augmentera.

12. D'ici à 2015, des plans visant les systèmes du patrimoine naturel et des stratégies de conservation de la biodiversité seront mis au point et en œuvre à l'échelle municipale et au niveau du paysage.

13. D'ici à 2020, grâce à des réseaux de zones protégées adéquatement reliés et à d'autres mesures de conservation efficaces prises en fonction de chaque zone, la conservation d'au moins 17 pour cent des systèmes terrestres et aquatiques sera assurée.

14. D'ici à 2020, des politiques et des programmes existeront pour maintenir et améliorer les services écosystémiques.

15. D'ici à 2015, un système à long terme de suivi et d'établissement de rapports pour évaluer l'état de la biodiversité en Ontario sera élaboré et opérationnel.

Annexe 2 : Abréviations des noms des ministères de l'Ontario

Ministère des Affaires autochtones	MAA
Ministère des Affaires municipales et du Logement	MAML
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	MAAARO
Ministère du Développement du Nord et des Mines	MDNM
Ministère du Développement économique et de l'Innovation	MDEI
Ministère de l'Éducation	EDU
Ministère de l'Énergie	MEN
Ministère de l'Environnement	MEO
Ministère des Finances	MFO
Ministère de la Formation, des Collèges et des Universités	MFCU
Ministère de l'Infrastructure	MINF
Ministère des Richesses naturelles	MRN
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	MSSLD
Ministères des Services gouvernementaux	MSG
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports	MTCS
Ministère des Transports	MTO



United Nations Decade on Biodiversity

